

Élèves bibliothécaires

Création d'une Bibliothèque de Conservation et de Recherche au sein de l'IUFM de Poitou-Charentes, sur le site de La Rochelle.

Gestion de Projet

Marie PIFFETEAU

Sous la direction de Marie-Noëlle LAROUX
Tuteur pédagogique ENSSIB
Conservatrice

Correspondant
d'établissement
MEYRAT-VOL Claire
Directrice

IUFM de Poitou-Charentes,
site de La Rochelle

Remerciements

Je remercie :

Marie-Noëlle LAROUX, Conservatrice à l'ENSSIB

Claire MEYRAT-VOL, Directrice du site départemental de la Rochelle de l'IUFM de Poitou-Charentes

Thierry DUCLERC, Responsable du CEDRHE de Montpellier

Corinne PREVOST, Responsable du SCD de l'IUFM d'Aix-Marseille

Frédéric RANSON, Responsable du SCD des Pays de la Loire

Julien ROCHE, Responsable du SCD de l'IUFM de Lille

Françoise GARDES, Dominique HENRY-MACAIGNE et Bastien DURIVALT pour leur accueil et leur disponibilité

Résumé

L'IUFM de Poitou-Charentes entend conserver et valoriser les anciennes collections documentaires de ses Ecoles Normales en créant une bibliothèque de conservation et de recherche en histoire et philosophie de l'éducation. Dans cette perspective, le présent mémoire s'attache, en premier lieu, à situer le projet de création dans son environnement institutionnel et universitaire. Des exemples de gestions des fonds anciens en IUFM viennent, en second lieu, étayer le propos. Enfin sont abordées les différentes étapes envisagées pour donner corps à ce projet.

Descripteurs :

Bibliothèques de recherche

Institut Universitaire de Formation des Maîtres (Poitiers)

Sciences de l'éducation

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract :

The Teachers' training school (IUFM) of Poitou-Charentes intends to preserve and develop its Teacher training school's old documentary collections by creating a conservation and research library in history and philosophy of education. From this point of view, the present report sticks, initially, to locate the project of creation in its institutional and university environment. Examples of managements of the old funds in the Teachers' training school come, in the second place, to support the matter. Finally the various stages planned are approached to realize this project.

Keywords :

Research libraries

Teacher's training school

Sciences of Education

Sommaire

INTRODUCTION	7
1. L’IUFM DE POITOU-CHARENTES ET LES FONDS ANCIENS : ANALYSE DU CONTEXTE.....	9
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L’IUFM	9
1.1. <i>Cadre général et missions de l’IUFM de Poitou-Charentes</i>	9
1.2. <i>La recherche à l’IUFM de Poitou-Charentes</i>	10
1.3. <i>La documentation à l’IUFM de Poitou-Charentes</i>	11
2. LE PROJET DE CRÉATION D’UNE BIBLIOTHÈQUE DE CONSERVATION ET DE RECHERCHE À L’IUFM DE POITOU-CHARENTES : ÉTAT DES LIEUX ET ANALYSE DU CONTEXTE DOCUMENTAIRE ET UNIVERSITAIRE.	13
2.1. <i>Genèse, objet et enjeux du projet</i>	13
2.2. <i>Situation actuelle du fonds ancien : état des lieux</i>	15
2.3. <i>Mesure des moyens et limites induites</i>	19
2.4. <i>Evaluation de l’environnement documentaire et universitaire et des publics potentiels</i>	21
2. ETAT DES LIEUX DE LA CONSERVATION ET DE LA VALORISATION DES FONDS ANCIENS DANS LES IUFM.....	26
1. ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DES FONDS ANCIENS DANS CERTAINS IUFM	26
1.1. <i>L’IUFM de Montpellier</i>	26
1.1. <i>L’IUFM de Dijon</i>	30
1.2. <i>L’IUFM d’Aix-Marseille</i>	31
1.3. <i>L’IUFM de Lille</i>	32
1.4. <i>L’IUFM des Pays de la Loire</i>	32
2. PISTES DE RÉFLEXION POUR LE PROJET DE L’IUFM DE POITOU-CHARENTES	33
3. REALISATION ET EVALUATION DU PROJET.....	35
1. DÉFINITIONS DES ÉTAPES POUR LA CRÉATION DE LA BIBLIOTHÈQUE	35
1.1. <i>Étapes prioritaires</i>	35

1.2. <i>Faire vivre la Bibliothèque de Conservation et de Recherche</i>	44
2. COÛTS HUMAINS ET FINANCIERS	49
2.1. <i>Coûts humains</i>	49
2.2. <i>Coûts financiers</i>	49
3. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	51
4. MODALITÉ D'ÉVALUATION	54
4.1. <i>Méthodologie de l'évaluation</i>	54
4.2. <i>Rappel des objectifs du projet</i>	54
4.3. <i>Indicateurs pour évaluer la conservation</i>	55
4.4. <i>Indicateurs pour évaluer l'accès aux collections de la Bibliothèque</i> ..	55
4.5. <i>Indicateurs pour évaluer la collection</i>	56
4.6. <i>Indicateurs pour évaluer la politique culturelle de la Bibliothèque</i>	56
CONCLUSION	58
BIBLIOGRAPHIE	59
TABLE DES ANNEXES	63

Introduction

« La richesse d'un fonds n'a de valeur que par son accessibilité, sa mise à disposition et la connaissance, par le lecteur, de toutes les possibilités d'accès »

Pierrette Casseyre.

Aux écoles normales, créées par le décret impérial du 17 mars 1808, ont succédés les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, créés par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989. Entre ces deux bornes chronologiques, la documentation professionnelle relative à l'enseignement et à l'éducation s'est accrue et les centres de ressources documentaires propres aux IUFM ont vu leurs fonds tantôt se périmer tantôt augmenter démesurément. Ainsi, nombre d'ouvrages ont été relégués soit dans des caves, soit dans des greniers. Pourtant, ces fonds témoignent, notamment, de l'évolution de la conception de la mission éducative. Ils ont une véritable fonction patrimoniale. C'est pourquoi leur conservation et leur valorisation semblent primordiales et peuvent être favorisées par la mission de recherche dévolue aux IUFM qui offre un cadre idoine à leur exploitation.

L'IUFM de Poitou-Charentes est un des IUFM qui a décidé de ne pas négliger ses fonds anciens. Une politique volontaire dans ce domaine a permis la création d'un poste de bibliothécaire, sur lequel j'ai été affectée, ceci afin de remplir les missions de conservation et de valorisation des fonds des anciennes Ecoles Normales de Poitou-Charentes et ce, dans le cadre d'une bibliothèque de conservation et de recherche en histoire et philosophie de l'éducation. Après avoir situé ce projet dans son cadre institutionnel et universitaire et fait l'état des lieux de la documentation au niveau local et régional, le présent mémoire s'appuie sur les expériences de gestion et de valorisation des fonds anciens menées dans d'autres IUFM afin d'étayer la réflexion. Enfin, la dernière partie est consacrée à la gestion du projet en lui-même : description des étapes nécessaires à la mise à disposition des ouvrages, perspectives de mise en valeur auprès d'un public de chercheurs au sens large, propositions de critères d'évaluation.

1. L'IUFM de Poitou-Charentes et les fonds anciens : analyse du contexte.

1. Présentation générale de l'IUFM

1.1. Cadre général et missions de l'IUFM de Poitou-Charentes

L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Poitou-Charentes a été créé en 1991 dans le prolongement de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989. A l'instar des autres IUFM, il a succédé aux Ecoles Normales et élargi ses missions.

Aux objectifs de formation des enseignants des premier et second degrés et de mise en œuvre de la formation continue s'est ajouté pour l'IUFM de Poitou-Charentes, comme pour les autres IUFM, un objectif de contribution au « développement de la recherche sur la formation et l'enseignement »¹ par le biais de son intégration à l'ensemble des processus de l'enseignement supérieur. Les IUFM en général ont donc pour mission non seulement de développer une culture professionnelle commune aux professeurs des écoles et aux professeurs des lycées et collèges, mais aussi de susciter l'innovation en terme de recherche et d'expérimentation pédagogique en lien avec les universités.

Etablissements publics à caractère administratif, l'IUFM de Poitou-Charentes est rattaché par convention aux Universités de Poitiers et de la Rochelle.

Il se compose de quatre sites départementaux : celui de la Vienne (Poitiers), celui de la Charente (Angoulême), celui des Deux-Sèvres (Niort) et celui de la Charente-Maritime (La Rochelle)².

¹ Rapport 2002 du Ministère de l'Éducation Nationale sur les bibliothèques

² Cf. annexe 1.

Un siège central, sis à Poitiers, réunit les services administratifs centraux, les organes de direction et certains services transversaux.

Le décret n°90-867 du 28 septembre 1990 fixe les règles d'organisation et de fonctionnement des IUFM. Cependant, l'actuelle réforme sur l'intégration des IUFM aux Universités³ devrait modifier le fonctionnement actuel des IUFM et partant, de celui de Poitou-Charentes.

1.2. La recherche à l'IUFM de Poitou-Charentes

Les activités de recherche ou ayant rapport à la recherche menées dans le cadre de l'établissement ou reconnues par l'établissement se répartissent selon trois grands axes :

-Le premier axe regroupe les activités de "recherche appliquée en éducation", associant l'IUFM et les universités de rattachement (universités de Poitiers et de la Rochelle) autour de pôles communs.

-Un second axe regroupe les activités de recherche menées individuellement par les enseignants-chercheurs et formateurs dans le cadre d'équipes de recherche universitaire reconnues.

-Un troisième axe tient compte du rôle de médiation scientifique dont sont responsables les IUFM. Il regroupe les projets en voie d'émergence, les actions de diffusion scientifique et la production d'outils ayant rapport au domaine de la formation des maîtres qui ont reçu le soutien de l'établissement⁴.

Ainsi par exemple, des enseignants-chercheurs de l'IUFM sont membres de l'Institut du Désir d'Enseigner et d'Apprendre (IDEA) qui organise régulièrement des séminaires au sein de l'Université de La Rochelle et publie le périodique *Repère* (Réseau de Philosophie et d'Education de La Rochelle)⁵.

³ Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, Journal officiel du 24 avril 2005.

⁴ <http://www.poitou-charentes.iufm.fr/recherche/index.html> (consulté le 19 mai 2005)

⁵ <http://www.univ-lr.fr/formations/idea/repere/> (consulté le 23 juin 2005)

L'IUFM de Poitou-Charentes compte une trentaine d'enseignants-chercheurs⁶. Les thèmes de recherche sont diversifiés ; on peut notamment mentionner des recherches en philosophie de l'éducation, des recherches sur le langage et la cognition, sur l'éducation aux médias. On remarque cependant l'absence de recherches en histoire de l'éducation à proprement parler. Un partenariat avec des départements universitaires d'histoire permettrait de faire fructifier la richesse documentaire conservée à la Bibliothèque de recherche.

1.3. La documentation à l'IUFM de Poitou-Charentes

1.3.1. Les médiathèques à l'IUFM de Poitou-Charentes

La nouvelle mission de développement de la recherche dévolue aux IUFM par la loi d'orientation de 1989 a modifié leur fonctionnement et particulièrement touché le secteur de la documentation. Alors que les anciennes Ecoles Normales (tant d'instituteurs que d'institutrices) possédaient des bibliothèques à tendance encyclopédique, les IUFM ont mis en place des centres de documentation (ou centres de ressources documentaires, CRD) plus à même de répondre aux besoins professionnels des futurs enseignants, des stagiaires en formation continue et des enseignants-chercheurs.

Afin d'harmoniser les pratiques documentaires des quatre sites départementaux autour d'axes centraux, un Service Commun de la Documentation (SCD) est actuellement en cours de création à l'IUFM de Poitou-Charentes. Un Conseil de la documentation sera ainsi créé et participera à l'élaboration d'une politique documentaire raisonnée entre les cinq lieux de ressources documentaires (les quatre sites départementaux et la Bibliothèque de Recherche).

Aujourd'hui, le futur SCD met à disposition plus de 35 000 documents sur tous supports (livres, périodiques, documents audiovisuels et sonores, cédéroms...)

⁶ www.iufm.fr/f-recherche.htm (consulté le 10 septembre 2005)

répartis selon les grands domaines de connaissances nécessaires à la culture de l'enseignant du premier et du second degré : psychologie, pédagogie, didactique, disciplines d'enseignement (ouvrages généraux et manuels scolaires), littérature de jeunesse ... et plus de 2 000 mémoires professionnels des stagiaires professeurs d'école et de lycée-collège. Un catalogue multibases en ligne permet de faire des recherches sur les différents fonds des médiathèques. Bien qu'il n'y ait pas de réel catalogue commun (les catalogues de quatre médiathèques ne sont pas fondus en un, il faut réitérer la recherche sur chaque catalogue), le catalogage est partagé entre les quatre sites et chaque site se charge de l'exemplarisation.

Il offre les services suivants :

- consultation sur place et prêt
- interrogation des bases des médiathèques des sites départementaux à partir du catalogue multibases (on ne peut interroger qu'une base départementale à la fois)
- aide à la recherche d'informations, à l'élaboration de bibliographies
- formations à la recherche documentaire avec les nouvelles technologies de l'information
- animations, expositions, panorama de presse, présentation des nouvelles acquisitions ...⁷

1.3.2. Les politiques documentaires actuelles et les fonds anciens

Si les bibliothèques des Ecoles Normales étaient assez bien pourvues en littérature et en ouvrages disciplinaires, depuis 1991, les IUFM ont laissé ces domaines aux bibliothèques universitaires et aux bibliothèques municipales. En effet, « les SCD d'IUFM n'ont pas vocation à l'encyclopédisme »⁸. Il s'agit avant tout de répondre à une demande « professionnalisante »⁹.

⁷ http://www.poitou-charentes.iufm.fr/ress_docu/index.html (consulté le 23 juin 2005)

⁸ Rapport 2002 du Ministère de l'Education Nationale sur les bibliothèques d' IUFM, p.41

⁹ *Ibid.*

Dès lors, les collections accumulées par les anciennes Ecoles Normales, numériquement non négligeables, ont relativement souvent été reléguées dans des réserves peu adaptées à de bonnes conditions de conservation (humidité, lumière, chaleur, mauvais conditionnement ...)¹⁰ Bien qu'ils ne répondent plus forcément aux besoins des publics actuels, ces fonds anciens témoignent de ce que furent les enseignements des anciennes Ecoles Normales et constituent un riche matériau pour des recherches sur l'histoire des disciplines. Mais leur traitement matériel et intellectuel demande beaucoup de temps à un personnel qui semble déjà souvent numériquement insuffisant. Pourtant, la conservation et la valorisation de ces fonds anciens ont permis à certains IUFM de développer des pôles documentaires de niveau recherche.

Il convient par ailleurs de noter que ces fonds dits anciens ne le sont pas au sens où ce terme est accepté dans les bibliothèques françaises (ouvrages antérieurs à 1810). Il serait plus approprié de qualifier ces fonds de collections anciennes dans la mesure où ils sont principalement composés d'ouvrages de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle.

2. Le projet de création d'une Bibliothèque de Conservation et de Recherche à l'IUFM de Poitou-Charentes : état des lieux et analyse du contexte documentaire et universitaire.

2.1. Genèse, objet et enjeux du projet

2.1.1. Genèse de la Bibliothèque

Le site de formation de La Rochelle se situe dans les locaux de l'ancienne Ecole Normale d'institutrices, inaugurés en grande pompe en 1927 par Edouard Herriot.

Le centre de ressources documentaires de l'IUFM de Poitou-Charentes, site de La

¹⁰ *Ibid.*

Rochelle, a été créé en 1982, dans l'ancienne salle de physique de l'Ecole Normale de garçons, avenue J. Guiton à La Rochelle. Il a été réimplanté en 1985 dans une salle attenante à l'ancienne bibliothèque de l'Ecole Normale de filles, avenue A. Briand (site actuel de l'IUFM)¹¹. Cette bibliothèque était équipée de hautes étagères vitrées qui constituent aujourd'hui encore le principal mobilier. On se trouvait donc avec une structure hybride dans des locaux fort peu appropriés. En 2002, des travaux ont permis l'aménagement, au deuxième étage, d'un nouveau centre de ressources spacieux, lumineux et fonctionnel. Dès lors, les espaces libérés au premier étage ont pu être investis par les fonds anciens des quatre sites de l'IUFM de Poitou-Charentes, fonds qui commençaient non seulement à encombrer les documentalistes mais aussi à se détériorer.

A ces fonds anciens issus des Ecoles Normales de Poitou-Charentes, s'ajoute une partie du Fonds Fromentin (environ 6 000 ouvrages), du nom du lycée rochelais dont sont issues ces collections. Celles-ci sont mises en dépôt par la Ville de La Rochelle. Les ouvrages antérieurs à 1810 et/ou ayant trait à l'histoire locale sont toutefois conservés à la Bibliothèque municipale Michel Crépeau.

2.1.2. Objet et enjeux du projet

La réunion des collections anciennes dans un même lieu a pour but non seulement leur meilleure conservation mais également leur exploitation. Il s'agit en effet de créer, à partir de ces collections anciennes, une bibliothèque de Conservation et de Recherche en histoire et philosophie de l'éducation qui offrirait aux chercheurs un fonds documentaire spécialisé riche de quelques 30 000 ouvrages et améliorerait la visibilité du site en tant que pôle de recherche, tout en approfondissant la logique de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur telles que les universités, ou des instituts nationaux (Institut National de Recherches Pédagogiques ...) et des établissements à échelle plus locales (Archives départementales, bibliothèques municipales, CDDP, CRDP, ...).

¹¹ Document interne réalisé par Françoise Gardes, PRCE.

La conservation et la valorisation de fonds anciens permettraient également de mettre l'accent sur la fonction de levier culturel que jouent les IUFM, et celui de Poitou-Charentes en particulier. Les médiathèques d'IUFM ne sont pas de simples pourvoyeuses de documents, elles ont un rôle à jouer dans la diffusion du patrimoine écrit. La Bibliothèque de Conservation et de Recherche aurait donc à jouer un rôle important, au moins au niveau local sinon à terme au niveau national, pour s'affirmer comme un lieu de dynamisation culturelle et patrimoniale.

2.2. Situation actuelle du fonds ancien : état des lieux

Une analyse de la situation actuelle semble nécessaire pour mettre en place un plan raisonné d'action. En effet, au moment où j'arrive sur le poste, différentes initiatives ont déjà été prises. Il s'agit donc de donner un cadre à une entreprise qui n'en est pas à ses débuts.

2.2.1. Evaluation intellectuelle des collections

Il s'agit, avant d'entreprendre toute politique de conservation et de valorisation, d'avoir une vue d'ensemble de la collection comme le préconise B. Calenge¹².

Dans le cas de l'IUFM de Poitou-Charentes, on est confronté à diverses difficultés. En effet, les ouvrages ne sont, en grande majorité, ni inventoriés, ni catalogués de manière informatique. Il demeure certes des fichiers papier mais ils ne semblent pas très fiables. Il en résulte que la vue d'ensemble ne peut être qu'approximative.

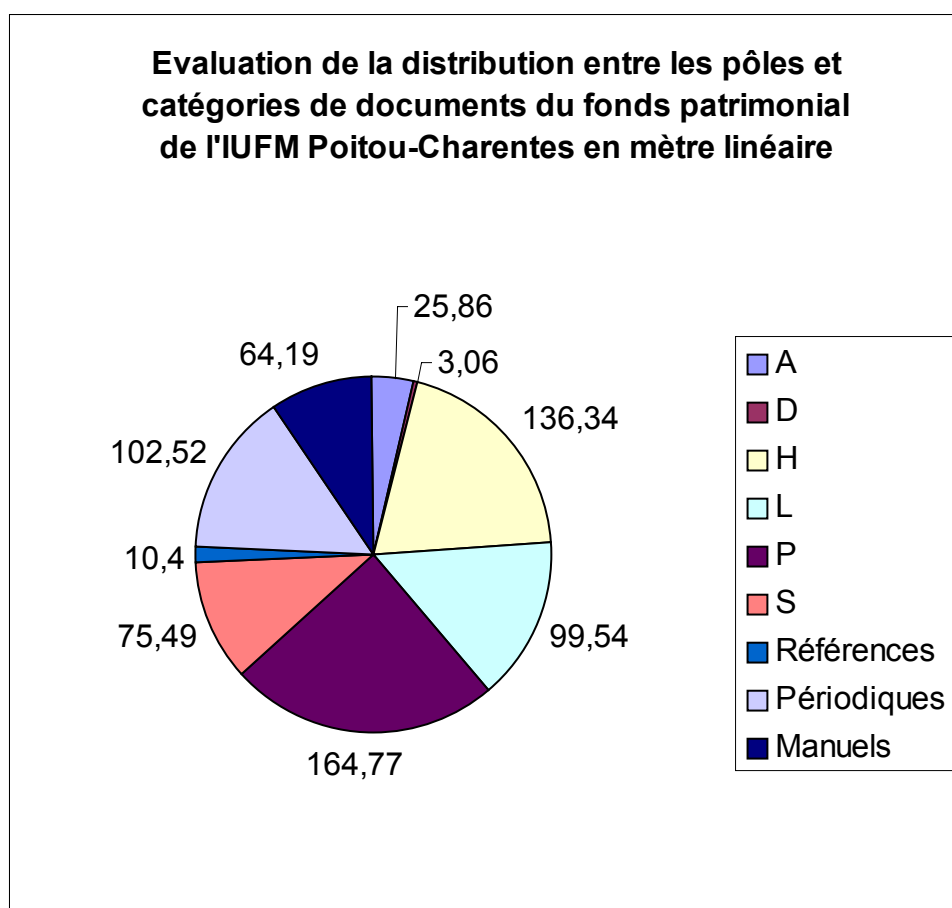
Les ouvrages ayant été classés et rangés par grand pôle sur les étagères, il a toutefois été possible d'évaluer le nombre d'ouvrages par pôles. Cependant, si pour les manuels scolaires, un dédoublonnage a été fait, ce n'est pas le cas pour les

¹² Bertrand Calenge. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Cercle de la Librairie, 1999, (Bibliothèques).

monographies. Celui des périodiques est en cours. De même, aucun désherbage n'a été mis en place. L'évaluation numérique de la collection signale donc non pas le nombre d'ouvrages que la future Bibliothèque de recherche aura à conserver et à valoriser mais le nombre d'ouvrages à trier.

Une autre difficulté dans l'évaluation intellectuelle du fonds réside dans les différentes classifications employées au fil des années. Pour avoir une idée de la répartition par pôle (qui constitue la classification actuelle), il a fallu procéder à un premier décompte par section (A, B, C, D1, D2 ...), puis regrouper ces sections par discipline et enfin par pôle (A, D, H, L, P, S).

Au final, on peut penser que les ouvrages issus des collections des Ecoles Normales de Poitou-Charentes se répartissent comme suit¹³ :



¹³ Cf annexe 2 pour plus de détails.

2.2.2. Evaluation matérielle des collections

Les fonds représentent 685 mètres linéaires, soit environ 29 000 ouvrages auxquels il faut ajouter les 6 000 ouvrages du fonds Fromentin mis en dépôt.

Un classement approximatif sur les étagères en grands pôles et IUFM de provenance a été fait. Le Fonds Fromentin ainsi que certains livres fragiles ont été mis dans la réserve. Outre le mobilier de bibliothèque issu des Ecoles Normales, des étagères en pin ont été installées dans le couloir ainsi que dans la seconde salle.

Au sujet du classement des collections, le Fonds Fromentin est pour le moment classé par numéro d'inventaire. Cet inventaire, fait sous tableau Excel, avait été fait lors d'un stage à la BM de La Rochelle par la personne qui travaille actuellement sur le Fonds ancien. Il permet un classement des ouvrages selon les critères souhaités : auteurs, titres, dates d'édition, lieux d'édition. Cela reste certes insatisfaisant mais le catalogage de ce fonds est ainsi moins urgent que celui du fonds ancien pour lequel nous ne possédons aucun inventaire précis.

La grande majorité des ouvrages datent de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Ils souffrent donc de l'acidité des papiers industriels fabriqués à partir de pâte à bois parfois conjuguée à l'acidité des encres.

En ce qui concerne les périodiques, on peut constater un assez bon état de conservation notamment pour ceux qui sont reliés.

2.2.3. Localisation des collections

Actuellement, les fonds anciens des quatre sites départementaux ont été réunis dans les trois salles dévolues à la future Bibliothèque de recherche au premier étage du site de La Rochelle. A cela s'ajoutent quelques ouvrages du CDDP 17 et la partie du Fonds Fromentin postérieure à 1810, qui offre un témoignage de l'enseignement dans un lycée rochelais au XIX^e siècle.

Quasiment tous ces ouvrages sont installés assez grossièrement par pôle thématique :

- soit sur des étagères en bois
- soit dans la bibliothèque (mobilier) de l'ancienne bibliothèque
- soit dans ce qu'on appelle la réserve : une salle dévolue aux ouvrages fragiles dans laquelle le suivi de la température et de l'humidité relative se fait régulièrement. Cette réserve n'est cependant pas dans le noir complet.

Dans la salle principale où se trouvent les deux bureaux des bibliothécaires, ont été installées huit tables et chaises qui en font la salle de consultation.

2.2.4. Le traitement intellectuel des collections

En ce qui concerne le traitement intellectuel du fonds, la cotation adoptée par la Médiathèque (nom donné au CRD), qui a par ailleurs fait l'objet d'une étude par Aline Rocchia en 1999¹⁴ a été reprise avant mon arrivée. Le fonds est réparti par grands pôles au sein desquels la classification Dewey est en vigueur :

- A : art et expression corporelle
- D : documentation, information, communication et informatique
- H : histoire et géographie
- L : littérature, langue, langage, lecture et écriture
- P : psychologie, philosophie, sociologie, pédagogie
- S : sciences

Le catalogage se fait jusqu'à présent sur le logiciel BCDI 3. L'indexation des ouvrages se fait à l'aide du thésaurus Motbis, créé par le CRDP de Poitou-Charentes. Si Motbis a l'avantage d'avoir été pensé pour le domaine éducatif, il n'en reste pas moins vrai qu'il n'est pas toujours adapté à un niveau recherche, d'autant plus qu'il évolue beaucoup plus lentement que le langage documentaire RAMEAU (Répertoire d'autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifié)

¹⁴ Aline Rocchia. *Proposition pour un nouveau plan de classement de la collection documentaire de l'IUFM de Poitiers – site de La Rochelle*. PPP : ENSSIB : Villeurbanne : 1999.

qui fait régulièrement l'objet de nouvelles propositions de la part de ses utilisateurs¹⁵.

La personne qui travaille actuellement au fonds ancien est chargée de la saisie informatique ainsi que du suivi matériel des ouvrages et de l'aménagement des locaux. Elle a installée tous les ouvrages sur les étagères, procédé à un état de collections des périodiques et catalogué environ 2500 exemplaires.

2.3. Mesure des moyens et limites induites

Après l'évaluation du fonds, une évaluation des moyens disponibles semble une condition sine qua non pour une gestion raisonnée du projet en question. Il s'agit de faire le point sur différents paramètres afin de distinguer ce qui est de l'ordre du réalisable et ce qui ne l'est pas (ou pas encore).

- En ce qui concerne les moyens humains : deux temps pleins sont affectés sur la création et la gestion du Bibliothèque de Recherche. Le premier temps plein est occupé par une personne ayant le statut de cadre A, le second par une personne ayant un contrat à durée déterminée (jusqu'en mars 2006).
- Pour ce qui est des compétences professionnelles du personnel, on relève la présence d'une personne détentrice d'un DUT *Information et Communication*, option *Métiers du Livre*, spécialisation *Bibliothèques*, connaissant bien le Fonds Fromentin et travaillant sur le Fonds ancien de l'IUFM depuis deux ans et d'une bibliothécaire d'Etat (moi-même) actuellement en cours de formation.
- Les outils informatiques sont les suivants : deux ordinateurs, une imprimante, le logiciel BCDI 3.

¹⁵ <http://webapp.bnf.fr/rameau/scripts/consultpublic.php> (consulté le 24 mai 2005)

- les locaux : trois pièces au premier étage dont une réserve. Rideaux aux fenêtres pour protéger les livres de la lumière. Huit bureaux et huit fauteuils pour les lecteurs. Les locaux semblent pour le moment suffisamment spacieux pour conserver les fonds réunis. Par ailleurs, le désherbage devrait permettre de dégager quelques étagères qui pourront être consacrées aux potentielles acquisitions.
- le matériel de conservation se compose d'un aspirateur à filtre absolu, d'un hygromètre, du petit matériel nécessaire à la conservation et de 800 boîtes de conditionnement.
- Aucun budget d'acquisitions ne semble jusqu'à présent particulièrement attribué à cette Bibliothèque.

Les moyens induisent des limites :

- L'avancée du catalogage dépendra fortement du nombre de temps pleins affectés à moyen terme sur la gestion de la Bibliothèque de Recherche (le Centre d'Etude de Documentation et de Recherche en Histoire de l'Education de l'IUFM de Montpellier fonctionne pour sa part avec deux temps pleins). Le catalogage d'environ 30 000 ouvrages prendra effectivement d'autant plus de temps si c'est une seule personne qui doit à la fois cataloguer, équiper, mettre en espace, accueillir le public, organiser des actions de valorisation, créer des partenariats, gérer les acquisitions, évaluer ... pourtant, le catalogage est une condition sine qua non à la bonne accessibilité des collections. Il semble donc primordial de maintenir de façon durable deux temps pleins, et ce dans le but de remplir correctement les missions de conservation et de valorisation qui sont celle de la future Bibliothèque de Recherche. Il ne faut pas, en effet, négliger, comme le rappelle l'Inspection générale des Bibliothèques dans son rapport de 2002, la fonction patrimoniale de très nombreux volumes des anciennes Ecoles Normales pour l'histoire de l'institution et pour l'histoire de la pédagogie.

- Sans budget d'acquisition clair il semble difficile de faire vivre le fonds ancien. En effet, exploiter des sources nécessite des outils d'aide à la recherche, tels que des dictionnaires spécialisés, des bibliographies spécialisées, des ouvrages de synthèse de niveau recherche, des ouvrages faisant état des avancées de la recherche dans des domaines précis ... Sans budget d'acquisition, la Bibliothèque ne pourra que remplir sa mission de conservation, et non celle de diffusion.

2.4. Evaluation de l'environnement documentaire et universitaire et des publics potentiels

L'état des lieux de la gestion des fonds anciens à l'IUFM ne suffit pas pour élaborer un projet de création d'une Bibliothèque de Recherche. Encore faut-il connaître l'environnement documentaire et universitaire dans lequel on envisage sa création.

En effet, il convient, au préalable, de cerner les publics susceptibles de mettre à profit la richesse de cette Bibliothèque de Conservation et de Recherche. Etablir une liste (non exhaustive, faute de temps) des laboratoires de recherche en Sciences de l'Education, semble donc nécessaire. De même, un tour d'horizon de l'environnement documentaire local, régional et national permettra de cerner les différents pôles documentaires susceptibles d'être complémentaires avec notre Centre.

2.4.1. La Recherche en Sciences de l'Education

Je ne reviendrai pas sur la recherche au sein de l'IUFM de Poitou-Charentes qui a été abordée précédemment.

Je ne mentionnerai que quelques grands pôles nationaux de recherche en Sciences de l'Education :

L' Institut National de la Recherche Pédagogique (INRP) qui comporte :

5 unités mixtes de recherche :

- Sciences, techniques, éducation, formation (STEF)
- Interaction, Corpus, Apprentissages, Représentations (ICAR)
- Apprentissage, Didactique, Évaluation, Formation (ADEF)
- Service d'histoire de l'éducation (SHE)
- Éducation et politiques (EDUCPOL)

5 équipes de recherche technologique - éducation (ERTé) :

- Actualisation continue des connaissances des enseignants en sciences, (ACCES)
- La main à la pâte
- e-PRAXIS
- Genre, éducation et corps, (GEC)
- Modèles et technologies pour l'apprentissage humain (MTAH)

Des équipes en projet qui travaillent avec certains IUFM :

- Pratiques langagières et construction des savoirs
- Epistémologies, didactiques, professionnalisation
- Accompagnement d'équipes en démarche de transformation à l'école
- Le curriculum à l'épreuve du local et des populations à besoins spécifiques - Langues, Cultures, Identité.
- Appropriation des outils informatiques par les stagiaires d'IUFM et impact sur les pratiques professionnelles
- Nouvelles modalités de formation et de travail des enseignants assistées par les TIC
- Les politiques compensatoires face aux difficultés des élèves
- Philosophie politique et morale de l'éducation
- Littérature et enseignement¹⁶

L'Université de Bordeaux 2 à laquelle sont notamment rattachés les laboratoires de recherche suivants :

- Le **DAEST** : Didactique et Anthropologie des Enseignements Scientifiques et Techniques (19 chercheurs)

- Le **LARSEF** : Laboratoire de Recherche Sociales en Education et Formation

L'Université de Paris 8 qui regroupe, entre autres, les laboratoires suivants :

- Le Laboratoire des Sciences de l'Education (LES)
- Le Laboratoire de Recherche en Analyse Institutionnelle (LRAI)
- Le Groupe de Recherche Ethique Enfance Education (GREE)
- Le Laboratoire Approches Multiréférentielles Cliniques de l'Expériences et Education permanente (LAMCEEP)
- Education, Socialisation et Collectivités Locales (ESCOL)
- Le groupe de Recherche sur les Apprentissages, les Médias et l'Education (GRAMÉ)

Si ces laboratoires de recherche en Sciences de l'Education ont de la documentation spécialisée à leur disposition, la future Bibliothèque pourrait quant à elle offrir aux publics de chercheurs, quelque soit leur unité de rattachement, une documentation reflétant les choix documentaires dans les Ecoles normales de Poitou-Charentes et ouvrir ainsi sur des mises en perspective historiques des disciplines scolaires notamment.

2.4.2. Environnement documentaire en général et en Sciences de l'Education en particulier

2.4.2.1. *Environnement documentaire local*

a) général

- > La bibliothèque municipale Michel Crépeau qui conserve un fonds ancien conséquent (36 000 volumes, 18 incunables, 3 000 manuscrits)
- > Le SCD de l'Université de La Rochelle (50 000 volumes pour la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines [FLASH]). Deux des objectifs de la FLASH consistent à former aux métiers de l'enseignement et à privilégier la formation

¹⁶ <http://www.inrp.fr/recherche/#unitreche> (consulté le 25 mai 2005)

par la recherche¹⁷. Un Master d'Histoire est ainsi ouvert aux étudiants. Dans cette optique, un partenariat avec la Bibliothèque de recherche semble tout à fait cohérent. Tout en acquérant un savoir-faire en méthodologie de recherche, les étudiants pourraient parfaire leurs connaissances relatives au monde scolaire actuel et passé.

- La bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle qui possède un riche fonds ancien (30 000 volumes, 900 titres de périodiques) en sciences naturelles et en ethnographie (ce qui pourrait grandement compléter le fonds du Centre en ce qui concerne le savoir élaboré en sciences naturelles).
- Les archives départementales
- La Maison des sciences de l'Homme

b) davantage axé sur (les Sciences de) l'Education :

- Le CDDP (qui est par ailleurs le Service relais de l'INSEE)
- Le Musée départemental de l'école publique (17330 Vergné)

*2.4.2.2. Environnement documentaire national
en Sciences de l'Education*

- Le réseau des IUFM
- Le réseau des CDDP/CRDP/CNDP
- Les SCD comprenant un fonds en Sciences de l'Education de niveau recherche (Paris 5, 8, 10, 12, Bordeaux 2, Lyon 2, Villeneuve d'Ascq, Strasbourg Université Louis Pasteur ...)
- La bibliothèque de l'INRP (précédemment citée)

On peut donc constater la relative richesse du réseau documentaire général au niveau local. En revanche, aucun fonds spécialisé en Sciences de l'éducation de niveau recherche ne semble être implanté en Poitou-Charentes. Pourtant, un fonds spécialisé témoignant de l'évolution des perspectives éducatives pourrait intéresser non seulement les enseignants-chercheurs de l'IUFM de Poitou-Charentes, mais aussi un certain nombre d'enseignants et futurs enseignants qui souhaiteraient

¹⁷ <http://www.univ-lr.fr/poles.flash/presentation/indexmain/html> (consulté le 25 août 2005)

prendre du recul sur les pratiques actuelles. Les étudiants d'histoire en Master et Doctorat pourraient également profiter des sources que sont les collections anciennes des Ecoles Normales pour conduire des travaux de recherche centrés sur l'éducation et les disciplines scolaires.

Au final, on aura vu que l'IUFM de Poitou-Charentes a pris en main, de manière volontaire, la question des fonds anciens. Si le projet de conservation et de valorisation de ces fonds au sein d'une Bibliothèque de Recherche n'est pas mené à son terme (et c'est bien la mission qui m'a été confiée), il n'en est cependant pas à un degré zéro de réalisation. L'analyse du contexte particulier dans lequel il s'opère, celle de son état d'avancement et enfin celle de son environnement documentaire et universitaire ont permis de poser le cadre dans lequel il me reviendra de penser le projet. Les différentes expériences menées dans d'autres IUFM pourraient par ailleurs nourrir la réflexion.

2. Etat des lieux de la conservation et de la valorisation des fonds anciens dans les IUFM

Dans la mesure où, à ce jour, aucun IUFM ne semble avoir mis en place une véritable politique de conservation et de valorisation des fonds issus des collections des anciennes Ecoles normales, il n'a pas été possible de puiser des références extérieures dans un seul établissement. C'est pourquoi il m'a paru plus pertinent de relever les points forts de chaque expérience en regard de la situation du fonds ancien de l'IUFM de Poitou-Charentes.

Je n'étudierai pas ici le contexte de chaque établissement qui a pris en main la question des fonds anciens. Je m'attacherai en revanche à décrire brièvement la situation des fonds anciens pour quelques IUFM qui ont entrepris une politique de conservation, puis j'en tirerai des pistes de réflexion pour le projet de l'IUFM de Poitou-Charentes. Je développerai plus longuement l'expérience de l'IUFM de Montpellier, dans la mesure où il semble le plus avancé dans la gestion des fonds anciens et donnerai les éléments principaux pour les autres IUFM.

1. Etat des lieux de la gestion des fonds anciens dans certains IUFM

1.1. L'IUFM de Montpellier.

1.1.1. Bref historique

Le Centre d'Etudes de Documentation et de Recherche en Histoire de l'Education (CEDRHE) de Montpellier a été fondé en 1992 sur décision du Conseil d'administration de l'IUFM grâce à Pierre GUIBBERT. Celui-ci a fait don à l'établissement de sa collection personnelle de manuels scolaires et de livres de

pédagogie anciens (environ 4000 ouvrages). Cette collection s'est enrichie au fil des années grâce à une politique suivie d'échanges nationaux et internationaux, et à de nombreux dons et dépôts certifiés effectués par des particuliers et des établissements scolaires. Aujourd'hui, le centre possède plus de 40 000 documents allant de la fin du XVIIIème siècle à nos jours¹⁸.

1.1.2. Contenus, acquisitions et traitement documentaire des collections conservées

Le CEDRHE conserve plus de 22 000 ouvrages de pédagogie et manuels scolaires (de toutes disciplines et de tous niveaux, dont plus d'un millier en provenance de pays étrangers), près de 12 000 numéros de revues pédagogiques, 4 000 films à vues fixes, des centaines de cahiers d'élèves, des tableaux didactiques, des cartes de géographies et des outils pédagogiques anciens¹⁹.

Parallèlement à ce fonds dont l'origine est, comme je l'ai mentionné plus haut, une bibliothèque personnelle, le fonds réel des Ecoles Normales de Montpellier est pour sa part conservé dans une autre partie des bâtiments de l'IUFM. Cette « petite bibliothèque » est installée sur des étagères vitrées fort ressemblantes à celles de l'IUFM de Poitou-Charentes sur le site de La Rochelle. Ces collections anciennes regroupent des ouvrages de littérature, d'histoire, de géographie ... Ce fonds n'a pour l'instant pas fait l'objet d'une valorisation particulière. Une personne a été embauchée pour le catalogage de ce fonds ; aucun désherbage n'a cependant été fait. L'IUFM de Montpellier, tout comme nombre d'IUFM sont confrontés à un manque certain de moyens humains et financiers pour conserver et diffuser ces richesses patrimoniales. Le Conseil National de l'Evaluation le faisait déjà remarquer dans son rapport de 2002 sur les IUFM.

Un budget de 1700 euros est dégagé annuellement pour les acquisitions onéreuses, notamment pour les acquisitions rétrospectives (par le biais de

¹⁸ *Osmose, Journal de l'IUFM de l'académie de Montpellier*, avril 2005,p.9.

¹⁹ *Ibid.*

brocantes, de sites spécialisés sur Internet). Une partie du budget est également consacrée à l'achat d'ouvrages de recherche en histoire de l'éducation, de témoignages, d'ouvrages d'aide à la recherche (bibliographies de l'INRP, dictionnaires, catalogues ...). Toutefois, l'absence d'indexation et le classement des ouvrages par numéros d'inventaire ne permettent pas une exploitation satisfaisante de ces acquisitions qui sont par ailleurs intégrées à la base de données des ouvrages anciens sans mention particulière.

Outre les acquisitions à titre onéreux, les dons, échanges et dépôts, tel celui des archives départementales de l'Hérault, alimentent le fonds du Centre. Depuis 1992, la logique du Centre a été celle d'une accumulation de documents. Aucun désherbage n'a été effectué. Cependant, face aux difficultés engendrées par le trop-plein actuel lui-même largement amplifié par l'absence de catalogage, le Centre est en cours de réflexion sur la spécialisation du fonds. Que garder ? Pourquoi ? Il s'agirait de conserver deux types de documentation :

- celle qui répondrait à la question : « quelle est la matière savante élaborée ? »
- celle qui répondrait à la question : « comment l'école a-t-elle recréée cette matière savante pour la transmettre à ses élèves ? ».

Nous sommes au cœur des problématiques de la transmission : qu'est-ce qui a été transmis par les enseignants des Ecoles Normales aux futurs instituteurs ? Qu'est-ce que notre époque souhaite transmettre de cette histoire des transmissions au sein des instituts de formation ? Le processus de sélection induit par la spécialisation et donc par le désherbage génère inévitablement un certain point de vue sur ce que l'on veut transmettre. C'est une réelle responsabilité qui nécessite compétences et réflexion.

1.1.3. Publics visés et services aux publics

Le CEDRHE met ses archives à la disposition des étudiants, des professeurs stagiaires, des enseignants, des chercheurs et des curieux qui entreprennent de développer des travaux sur l'histoire des didactiques et l'histoire de l'éducation ou

d'ouvrir leur enseignement ou leur travail de réflexion (mémoires, mémoires professionnels, articles ...) sur des perspectives historiques.

Malgré cette ouverture relativement large aux publics, le responsable du Centre constate que le public qui en utilise la documentation est avant tout un public étudiant (Master) ou doctorant (actuellement, trois doctorants travaillent à partir du fonds). Les étudiants-stagiaires de l'IUFM ne viennent pratiquement pas consulter la documentation ; quant aux enseignants-chercheurs, qui pourraient chercher à prendre du recul dans une logique d'histoire de l'éducation et mettre en perspective leurs enseignements avec ceux de leurs prédécesseurs, on peut observer leur faible fréquentation.

Les ouvrages sont référencés dans une base « maison » permettant une recherche par titre, auteur, type de support, date, éditeur. On remarquera qu'il n'est pas possible d'effectuer une recherche par sujet. En effet, le fonds n'a pas été indexé, ce qui constitue un réel frein à sa diffusion et à son exploitation. Un projet de catalogage est cependant en cours de réflexion.

Le centre a développé certains services aux publics : il procède à des investigations (bibliographiques, iconographiques ...), réalise des dossiers documentaires, bibliographiques. Il conçoit et met en place des expositions dans un souci de valorisation scientifique au sein de l'IUFM. Des partenariats sont également créés en collaboration avec des associations qui cherchent à promouvoir la « mémoire pédagogique ».

1.1.4. Partenariats de recherche et relations internationales

Parallèlement à ces partenariats de proximité, le CEDRHE est associé au séminaire pluriannuel des écoles doctorales de Montpellier consacré aux manuels scolaires. Il participe également aux travaux conduits par les équipes de recherche de l'IUFM, Didaxis-Dipralang et LIRDEF (Laboratoire Interdisciplinaire de

Recherches en Didactique, Education et Formation). Enfin, il entretient des relations avec l'Allemagne : échanges annuels de chercheurs, recherches sur les « écoles de la revanche », études comparées avec l'Institut de recherche de Braunschweig). Le CEDRHE a également contribué aux recherches menées par le Service Histoire de l'Education de l'INRP sur les « archives des anciennes Ecoles normales »²⁰.

1.1. L'IUFM de Dijon

Les fonds anciens de l'IUFM de Dijon semblent être très riche puisque l'Ecole Normale de garçons de Dijon a été l'une des premières à être créée. Cependant, ces fonds ont subis de nombreuses péripéties. Aujourd'hui, ils sont réunis à Dijon. Il reste cependant un fonds à Auxerre qui semble être assez riche. Quelques cahiers d'inventaire ont été retrouvés mais ils ne semblent pas exploitables. Les fonds sont stockés sur des rayonnages. L'équipe est en attente de local adapté à la conservation et à la valorisation de ces fonds anciens. Par ailleurs, le désherbage n'ayant pas été fait au Centre de Ressources Documentaires depuis plusieurs dizaines d'années, il semble que les ouvrages désherbés viendront nourrir ces collections. Se pose la question de la spatialisation de ces deux fonds : fonds anciens et fonds issus du désherbage courant qui pourrait constitué un fonds pédagogique.

En ce qui concerne les publics, certains professeurs stagiaires sont intéressés par ce fonds dans l'optique d'une mise en perspective historique de certaines problématiques telle que la morale, l'iconographie des manuels scolaires ... Certains enseignants en poste sont également demandeurs, ainsi que des formateurs de l'IUFM. Il semble donc que ce fonds n'intéresse pas seulement les chercheurs mais un public plus large. D'ailleurs, la responsable du SCD souhaite mettre l'accent sur la valorisation des collections. Une exposition aura lieu en septembre 2005, dans le cadre du mois du Patrimoine écrit sur l'enseignement du Dessin, en

²⁰ CNE, *Rapport d'évaluation de l'IUFM de Montpellier*, 2003, p.77.

écho à l'exposition en cours à l'INRP et au Musée National de l'Education de Rouen. Il ne s'agit pas seulement de conserver mais d'être également un levier culturel.

Par ailleurs, un partenariat avec le Centre régional du Livre est progressivement mis en place pour une conservation partagée des périodiques ainsi que du livre jeunesse. Cependant, dans la mesure où les IUFM sont plus dans une logique thématique et non d'éditeurs, il est difficile de s'inscrire pleinement dans ce plan de conservation partagée. Se pose également la question de la collecte des livres jeunesse (manque de moyens logistiques et humains).

1.2. L'IUFM d'Aix-Marseille

L'IUFM d'Aix-Marseille conserve l'ensemble des ouvrages des anciennes Ecoles Normales d'Aix et d'Avignon, une partie de ceux de Digne, dont la date de publication est antérieure à 1970. Ces fonds anciens ont été réunis sur le site d'Aix en Provence, dans la bibliothèque récemment baptisée « Louise Michel ». L'IUFM a également hérité du désherbage de l'école annexe de l'IUFM, ce qui a enrichi sa collection de littérature jeunesse.

Le tri, le désherbage et le dédoublement des ouvrages sont aujourd'hui terminés. Deux exemplaires de chaque manuel scolaires sont conservés. Le catalogage rétrospectif est actuellement en cours.

Les projets successifs de valorisation des fonds anciens ont à chaque fois été présentés au Conseil Scientifique et Pédagogique de l'IUFM et approuvés par celui-ci. Pour la Conservateur en charge du SCD d'IUFM, l'idéal est de susciter des mémoires de Master. En effet, ces fonds ne vivront que s'ils sont étudiés. Des expositions permettent également d'exploiter la richesse des fonds : le SCD a profité du mois du Patrimoine écrit et des 10 ans de l'IUFM pour exposer ses collections. L'inauguration de la bibliothèque Louise Michel a également été l'occasion d'accueillir des lecteurs extérieurs.

L'IUFM d'Aix-Marseille mène donc de front le catalogage des fonds anciens et des actions de valorisation tout au long de l'année.

1.3. L'IUFM de Lille

L'IUFM de Lille compte environ 100 000 à 150 000 documents issus des fonds des anciennes Ecoles Normales. Celle de Douai est la plus ancienne, ce qui explique en partie ces chiffres. Le fonds est à tendance encyclopédique, avec un important fonds de littérature générale. On y trouve également des manuels scolaires, des ouvrages de pédagogie ...

Les fonds sont répartis sur trois centres principaux : Douai, Arras et Lille. Les conditions de conservation en sont plus ou moins bonnes.

Un projet est actuellement en cours d'élaboration : il s'agirait de trier les ouvrages, en mettant de côté tout le fonds littéraire, puis de procéder au catalogage rétrospectif du fonds. L'objectif est de créer une bibliothèque virtuelle régionale autour de l'éducation pour les chercheurs locaux. En effet, l'IUFM de Lille est relativement éloigné de l'INRP. Le SCD d'IUFM envisage, corollairement, de développer la conservation partagée pour ce qui touche à la littérature jeunesse.

Il s'agit en définitive de mettre la documentation des anciennes Ecoles Normales à la disposition de la communauté, de devenir pôle régional de référence en Sciences de l'Education et de gagner en visibilité, d'autant plus dans le contexte actuel de projet d'intégration des IUFM au sein des Universités.

1.4. L'IUFM des Pays de la Loire

A l'initiative du site départemental d'Angers, l'IUFM des Pays de la Loire s'est engagé dans le regroupement de l'ensemble des ouvrages anciens de pédagogie et de didactique provenant des différentes antennes sur le site d'Angers.

Le SCD d'IUFM a donc suivi la voie *a minima* que recommandait le rapport de l'IGB de 2002, à savoir le « regroupement des fonds là où des locaux sains sont disponibles ».

Pour l'heure, le SCD a décidé de travailler à un document de cadrage pour apporter des réponses aux questions posées par l'IGB : que conserver ? pourquoi ? pour qui ? avec quels moyens ? sous quelle forme ?

L'objectif du SCD est de créer sur le site d'Angers « une collection régionale de référence de manuels et d'ouvrages de pédagogie et de didactique, afin de constituer un outil pour la recherche »²¹.

Après ce rapide tour d'horizon, on peut constater que le degré d'avancement dans la gestion des fonds anciens à l'IUFM de Poitou-Charentes est loin d'être ridicule. Nous pouvons par ailleurs tirer de ces expériences quelques éléments de réflexion.

2. Pistes de réflexion pour le projet de l'IUFM de Poitou-Charentes

Les expériences menées par ces différents IUFM peuvent inciter à privilégier certains choix dans la gestion du projet de la Bibliothèque de Recherche :

1- si la Bibliothèque de Recherche de l'IUFM de Poitou-Charentes sur le site de La Rochelle se situe au sein d'un IUFM, il semble important d'élargir les publics-cibles au monde universitaire, notamment aux étudiants de 2^e et 3^e cycles, dans la mesure où les stagiaires IUFM, du fait de leur formation professionnalisante, ne sont pas dans une logique de recherche. Il semble primordial de susciter des mémoires de Master, voire des Doctorats, et partant de développer des partenariats avec les Universités.

2- la logique de partenariats et/ou d'intégration à des ensembles documentaires plus larges semble essentielle, d'autant plus :

- dans une logique tendancielle de restrictions budgétaires

- dans une perspective de faiblesse des moyens humains (peu de fonds anciens d'IUFM en France ne semblent disposer d'un personnel qualifié à temps complet)
- dans le cadre des IUFM qui ont pratiquement tous hérité d'une documentation regroupant nombre d'ouvrages similaires
- dans une logique documentaire actuelle de mise en réseau.

=> Dans cette perspective, la réforme sur l'intégration des IUFM aux Universités permettrait d'ouvrir la futur Bibliothèque de Recherche de l'IUFM de Poitou-Charentes, (site de La Rochelle), sur des perspectives plus larges.

3- la Bibliothèque de Recherche gagnerait en légitimité si elle mettait l'accent sur la valorisation des fonds auprès de publics assez larges et locaux (expositions, accès aux étudiants, enseignants en poste, formateurs, chercheurs). La valeur patrimoniale est à exploiter beaucoup plus largement qu'auprès d'un public « naturel », d'autant plus que l'on peut constater une sensibilité générale plus affirmée pour le Patrimoine.

4- c'est pourquoi il semble important d'inscrire également l'action de la Bibliothèque au sein de l'environnement local, hors établissement, par le biais d'une participation au plan de conservation partagée régional. Il faudra cependant être vigilant face aux difficultés pour concilier les spécificités de la documentation de l'IUFM avec celle des autres partenaires.

²¹ Frédéric Ranson, « Anciennes collections de l'IUFM : Fonds anciens ou collection patrimoniale ? » in *La Lettre de la Direction*, n°6, Juin 2005, IUFM des Pays de la Loire.

3. REALISATION ET EVALUATION DU PROJET.

Après avoir situé le cadre dans lequel sera créé la future Bibliothèque de Recherche, analysé ce qui a pu se faire dans d'autres établissements, il s'agit désormais d'aborder concrètement le projet de création en lui-même. Quelles étapes doivent sous-tendre la mise en œuvre de la Bibliothèque ? Quelles priorités ? Sous quels délais ? Quels moyens nécessaires à leurs réalisations ? Et enfin, quel mode d'évaluation ?

3. Définitions des étapes pour la création de la Bibliothèque

Pour procéder avec méthode, il convient de distinguer les étapes sine qua non à un rapide bon fonctionnement de la Bibliothèque des étapes, certes nécessaires, mais néanmoins moins urgentes.

1.1. Etapes prioritaires

1.1.1. Elaborer une politique documentaire

Il convient, en premier lieu, d'élaborer une Politique documentaire c'est-à-dire de « construire des objectifs mesurables afin de confronter objectivement la collection constituée et la collection désirée »²².

Les préalables à une politique documentaires ayant été, certes succinctement, étudiés (réflexion sur l'environnement et les publics, l'évaluation succincte des collections) dans la première partie, il s'agit ici, en lien avec la réalité des collections des anciennes Ecoles Normales, de décrire les étapes nécessaires à sa formalisation et d'insister sur le volet « désherbage ».

²² B. Calenge. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Cercle de la Librairie, 1999, (Bibliothèques), p. 96. Cette partie sera largement inspirée de cet ouvrage.

3.1.1.1. Formaliser la politique documentaire

Il conviendra avant tout de définir les contenus documentaires (thèmes, sujets, domaines) et les supports des documents que l'on veut conserver puis acquérir. Il s'agira également de définir, comme le recommande Bertrand Calenge, les acteurs de la politique documentaire, c'est-à-dire la tutelle, la direction, le coordinateur de la Politique d'Acquisition et les acquéreurs. Il semble indispensable que la politique documentaire de la future Bibliothèque de Recherche s'inscrive dans la politique documentaire du SCD d'IUFM et soit approuvée par la direction de l'établissement, sur propositions du personnel de la Bibliothèque de Recherche.

Cette politique documentaire devra être formalisée en une charte documentaire par la responsable de la Bibliothèque de recherche et être validée par la tutelle. Elle précisera :

- les missions de la Bibliothèque
- les besoins d'information traités avec une particulière attention
- les supports et formes exclus et admis
- les thèmes, sujets, genres faisant l'objet de réflexion spécifiques
- les partenaires documentaires
- la politique en matière de prêt
- les principes généraux en matière de fournisseurs, dons²³

Jusqu'à présent, le fonds ancien est une juxtaposition d'ouvrages. Il s'agit de lui donner une cohérence et une unité, notamment, dans un premier temps, par le biais du désherbage. Pour cela, l'élaboration d'une politique documentaire permet de définir clairement la forme que l'on veut donner à ce fonds, notamment au sujet des bornes chronologiques du fonds dit ancien et de son contenu. Elle posera en outre un cadre clair pour d'éventuels dons.

La politique documentaire de la Bibliothèque de Recherche devra donc notamment apporter des réponses claires aux questions suivantes :

²³ Calenge, B. *ibid.*

- 1) pour quoi conserver les collections des anciennes Ecoles Normales ? dans quels buts ? quelles missions pour la Bibliothèque de Recherche ? quels partenariats ?
- 2) quels publics auront accès à ces fonds ? selon quel mode de consultation ?
- 3) que conserver ? qu'acquérir ? quelles bornes chronologiques pour le fonds dit ancien ?

A ce sujet, il me semble important de faire deux remarques :

> Le rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques de 2002 apporte quelques précisions sur les ouvrages à conserver :

- les manuels scolaires qui ne sont pas conservés par d'autres bibliothèques, mises à part l'INRP et la BnF. L'IGB recommande donc de constituer une collection régionale de référence qui pourrait être un outil important pour les recherches épistémologiques et didactiques avec à terme, la création d'une base de données en partenariat avec l'INRP.

- les ouvrages d'épistémologie, de pédagogie, de didactique afin de constituer des collections rétrospectives.

- le matériel pédagogique et les supports de cours²⁴.

> Les bornes chronologiques des fonds anciens en IUFM demeurent une question majeure. En effet, si pour les collections patrimoniales « classiques » sont considérés comme appartenant aux fonds anciens les ouvrages antérieurs à 1810, pour les fonds des IUFM, la donne est sensiblement différente. Les Ecoles Normales se sont dissoutes avec la création des IUFM, en 1989. La logique voudrait donc que les fonds anciens des IUFM issus des anciennes collections des Ecoles Normales se composent des ouvrages antérieurs à cette date. Par ailleurs, se pose la question des fonds intermédiaires issus du désherbage courant qui constitueront dans quelques années le fonds ancien. Doit-on dès à présent les intégrer au fonds ancien ? Les mettre de côté dans un premier temps pour les y intégrer dans quelques années ? Peut-être serait-il

plus pertinent de mettre l'accent sur le volet « conservation » et non sur le volet « fonds anciens ». Dans *La Conservation, principes et réalités*, Dominique Varry précise que « les impératifs de conservation ne s'appliquent pas qu'aux seules collections « anciennes, rares et précieuses »²⁵ et « qu'on ne peut plus se contenter d'une conservation *a posteriori* sur des documents déjà peu ou prou altérés, mais qu'on doit désormais pouvoir anticiper les éventuels problèmes à venir par une conservation préventive »²⁶.

Au final, la charte documentaire du Centre devra apporter une réponse à ces différentes questions. Par ailleurs, avec la question « que conserver ? » se pose la question corollaire : « que désherber ? ».

3.1.1.2. *Mettre l'accent sur le désherbage et l'inventaire sous-jacent*

Le fonds qui constitue la base du futur Bibliothèque de Recherche devra faire l'objet d'un désherbage réfléchi et néanmoins poussé. L'élaboration de la politique documentaire du Centre permettra d'établir une politique de conservation et partant, des critères de désherbage qu'il conviendra de formaliser en s'attachant particulièrement :

- aux choix des critères de sélection/désélection :
 - # critères intellectuels : adéquation avec la politique documentaire, qualité intrinsèque du document
 - # critères de redondance (dédoublonnage)
- à l'option de sortie des collections (transfert, reliure, élimination ...)

En ce qui concerne la méthodologie, je privilégierai un travail titre à titre, livre en main. Cependant, la situation du fonds ancien pose quelques difficultés.

²⁴ Inspection Générale des Bibliothèques, *Rapport de 2002*, p.51-52.

²⁵ Dominique VARRY « La conservation, émergence d'une discipline » dans ODDOS, Jean-Paul (dir.). *La conservation : principes et réalités*. Paris : Ed. du cercle de la librairie, 1995, (Bibliothèques), p.40.

²⁶ *Ibid.*, p.42-43.

En effet, comme je l'ai mentionné précédemment, nous ne possédons aucun inventaire des fonds anciens regroupés sur le site de La Rochelle. Il est peut-être plus judicieux de procéder au désherbage après le catalogage qui constituerait alors une sorte d'inventaire (le logiciel BCDI 3 permet, à partir du catalogage informatique, une sortie papier sous forme d'inventaire [titre, auteur, date et lieu d'édition, éditeur]). En effet, il ne s'agit pas de conserver tous les documents ; en revanche, un inventaire de ces ouvrages, avec mention explicite du lieu de provenance, est indispensable. Nous aurons alors une liste des ouvrages composant les fonds documentaires des Ecoles Normales de Poitou-Charentes et parvenus jusqu'à nous. De même, nous aurons ainsi le temps de repérer les points forts de la collection et d'ajuster le désherbage à la réalité du fonds. Nous procéderons donc au désherbage dans un second temps.

Lors de la sortie des collections, il faut accorder une attention particulière aux contraintes juridiques liées aux biens publics et procéder au déclassement et à l'aliénation des ouvrages auprès du service des Domaines, après avoir soumis une liste des ouvrages à désherber à la direction de l'établissement. Pour les ouvrages désherbés provenant des quatre sites départementaux, une proposition de répartition des doublons est faite vers ces sites s'ils souhaitent conservés des exemplaires au niveau départemental. Sinon, on privilégie l'échange d'ouvrages avec des structures similaires (échange de manuels scolaires entre IUFM par exemple) afin d'enrichir les collections rétrospectives de la Bibliothèque. Certains ouvrages peuvent être donnés, d'autres pilonnés. Une liste des ouvrages désherbés est établie afin d'évaluer le pourcentage du fonds désherbé, les domaines les plus désherbés ...

1.1.2. Catalogage, cotation et équipement du fonds

Le catalogage est, après l'élaboration d'une politique documentaire, la deuxième étape prioritaire. En effet, grâce au catalogage, le fonds pourra être plus facilement accessible, valorisé et partant, exploité.

Pour cela, il est absolument nécessaire de se doter d'un langage documentaire d'indexation adéquat aux missions de la Bibliothèque. En effet, celle-ci s'adresse notamment à un public de chercheurs rompus à l'indexation en vigueur dans les bibliothèques universitaires et de recherche. Jusqu'à présent, les CRD des quatre sites départementaux indexent à l'aide du thésaurus Motbis. Pour la Bibliothèque de Recherche, je ferai le choix d'une indexation RAMEAU telle qu'elle est pratiquée à la BnF, dans les BU, à l'INRP et dans la majorité des bibliothèques municipales, ce qui facilitera d'autant plus l'entrée du SCD dans le SUDOC, tout du moins en ce qui concerne le catalogue de la Bibliothèque.

Le catalogage des ouvrages de la Bibliothèque se fera sur une base à part. En effet, chaque CRD possède sa base propre ; il me semble préférable de créer une base réservée au catalogue de la Bibliothèque, indépendante du catalogue de la Médiathèque du site de La Rochelle. Une interrogation multibase est cependant possible.

Le logiciel BCDI ne comprend pas de champ pour une indexation rameau, nous la mentionnons dans le champ consacré aux mots clés.

Par ailleurs, il semble primordial que le SCD de l'IUFM entre dans le SUDOC afin, notamment, d'offrir le fonds documentaire spécifique de l'IUFM de Poitou-Charentes à la communauté universitaire, et particulièrement celui de la Bibliothèque de Recherche. Favoriser une culture du réseau semble également de plus en plus nécessaire à un bon fonctionnement des bibliothèques, d'autant plus dans une perspective de conservation des fonds anciens des IUFM.

L'entrée dans le SUDOC ne semble pas être nécessairement synonyme de changement de Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB). En effet, le logiciel actuel, BCDI 3, et le SUDOC sont compatibles. La question a été abordée à la conférence des responsables de SCD d'IUFM les 26 et 27 mai 2005. Il s'agit dans un premier temps de saisir dans le logiciel WiniBW du SUDOC puis d'importer en local sur son propre SIGB, les notices saisies. Il faut préciser que BCDI 3 peut exporter et recevoir en UNIMARC. En revanche, en ce qui concerne l'indexation, les pratiques du SUDOC et celles de l'IUFM de Poitou-Charentes

divergent. L'équipe du SCD souhaite poursuivre la rédaction de résumés dans les notices bibliographiques ainsi qu'une indexation avec le thésaurus à vocation pédagogique Motbis. Comme je l'ai précédemment indiqué, en ce qui concerne la future Bibliothèque de Recherche, je choisirai une indexation RAMEAU dans la mesure où la Bibliothèque accueillera avant tout un public de chercheurs.

En ce qui concerne le catalogage proprement dit, je formaliserai des consignes de catalogage afin d'offrir un catalogue homogène aux publics. Si j'avais choisi de ne pas mettre la collection en libre accès, un simple numéro d'inventaire (ce qui est d'ailleurs le cas pour les ouvrages de la réserve) aurait suffi. Mais la disposition des lieux ne permet pas réellement la mise en magasin de tous les ouvrages. Je m'inspirerai du plan de classement réalisé par Aline Rocchia²⁷ pour établir une liste limitative des cotes qui pourront être attribuées. Bertrand Calenge recommande dans *Conduire une politique documentaire*²⁸, 1 cote pour 60 titres en moyenne lorsque le fonds comporte plus de 6000 titres. En ce qui concerne la Bibliothèque de recherche, la collection globale est divisée en 6 pôles dont il faudra comptabiliser les ouvrages afin d'établir cette liste limitée de cotes.

Se pose également la question des manuels scolaires : quelle indexation et quelle cotation choisir ? Le catalogage rétrospectif actuellement entrepris par l'INRP pourrait contribuer à la réflexion. Il m'est également indispensable d'établir un tableau récapitulatif des différents niveaux scolaires en vue du catalogage des manuels. Aucun document de cette nature n'existe pour l'instant au sein de l'INRP.

Tant que l'IUFM n'est pas entré dans le SUDOC, les deux personnes en poste à la Bibliothèque de recherche importeront toutes les notices bibliographiques possibles de la BnF et les exemplariseront par la suite. Les notices des ouvrages récemment désherbés par les quatre médiathèques peuvent être facilement récupérées et succinctement retravaillées en fonction de la nouvelle localisation de leurs ouvrages

²⁷ **Aline ROCCHIA**. *Proposition pour un nouveau plan de classement de la collection documentaire de l'IUFM de Poitiers – site de La Rochelle*. PPP : ENSSIB : Villeurbanne : 1999.

²⁸ **Bertrand CALENGE**. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Cercle de la Librairie, 1999, (Bibliothèques), p.71.

correspondants et de l'indexation RAMEAU. Un numéro d'inventaire est attribué à chaque document, ainsi qu'une cote (excepté pour les ouvrages de la réserve).

L'équipement des ouvrages, réalisé par les deux personnes en poste, consistera à coller une étiquette de papier neutre sur le dos de l'ouvrage avec une colle de pâte d'amidon. Le prêt étant exclu pour les ouvrages issus du fonds des anciennes Ecoles Normales, nous n'attribuerons pas de code-barre. En revanche, la question se posera pour les acquisitions ultérieures. Pour les ouvrages plus fragiles, un conditionnement adapté est à prévoir. Par ailleurs, pour une meilleure conservation, tous les périodiques sont mis en boîte.

1.1.3. La mise en espace des collections

Parallèlement au catalogage, je travaillerai à l'aménagement spatial de la Bibliothèque. Il faudra tout d'abord la nommer afin de la rendre visible et accessible aux publics. Attribuer un nom aux deux salles qui la composent peut également s'avérer utile. Se pose par ailleurs la question du libre accès. Met-on toutes les collections en libre accès (exceptées celles de la réserve) ou bien seulement les acquisitions récentes et les fonds issus du désherbage courant des médiathèques d'IUFM ? Si les étagères de la salle de consultation sont vitrées et permettent ainsi un accès indirect, ce n'est pas le cas de la seconde salle. Tant que l'ensemble du fonds n'est pas catalogué mais que la Bibliothèque est ouverte aux publics, il me semble difficile de ne pas mettre le fonds en libre accès.

Un plan de classement des collections est déjà relativement élaboré : je réunirai les documents par grands pôles thématiques (Arts, Documentation, Littératures et Langues, Histoire, Pédagogie, Sciences) au sein desquels les périodiques conditionnés et les monographies seront réunis. Les manuels scolaires seront classés par discipline, niveau et éditeur dans le couloir pourvu en étagères.

Des espaces de travail pour les publics sont déjà prévus dans la salle de consultation : huit bureaux permettent aux publics de consulter la documentation sous le regard des bibliothécaires. Deux postes de consultation du catalogue informatique seront installés dans la seconde salle par la personne chargée de l'informatique au sein du site de la Rochelle. Je mettrai par ailleurs en place une signalétique adaptée pour aider le public à repérer les différents pôles.

Si l'on opte pour séparer le fonds ancien des ouvrages désherbés et de ceux acquis par la Bibliothèque se pose alors la question de la spatialisation des différents fonds. En effet, le fonds récent aura pour but d'aider à la recherche : mettre à part ces outils de référence est peut-être à envisager afin de les rendre plus visibles et accessibles.

1.1.4. Se doter d'un règlement

Le règlement doit offrir au public un cadre clair et cohérent. Réfléchi et rédigé par la responsable de la Bibliothèque de recherche, il sera à faire voter par le Conseil d'Administration avant sa diffusion. Il mentionnera l'adresse de la Bibliothèque et les contacts, les horaires d'ouverture, le nom des personnels, les missions de la Bibliothèque, les publics concernés, quelques données sur le fonds, les conditions d'accès, les conditions de prêt si prêt il y a, les règles de consultation des documents, les services proposés et les actions de valorisation (envisagées).

Une fois ces quatre étapes essentielles enclenchées – élaboration de la politique documentaire, catalogage, cotation, équipement, mise en espace des collections et rédaction du règlement, il me faudra approfondir la mise en valeur des collections.

1.2. Faire vivre la Bibliothèque de Conservation et de Recherche

1.2.1. La faire connaître

L'ouverture officielle de la Bibliothèque de Recherche aux futurs lecteurs est prévue pour janvier 2005. Cependant, à cette date, on ne pourra raisonnablement pas compter sur un catalogue fourni. C'est pourquoi il est peut-être plus pertinent de miser dans un premier temps sur le bouche-à-oreille puis d'organiser une campagne de communication sur la Bibliothèque à partir de mai 2006.

Pour cela, divers moyens sont à ma disposition :

- je réaliserai et enverrai le plus largement possible [CDDP, CRDP, Ecoles, Collèges, Lycées, Universités, IUFM, INRP, Archives départementales, BM ...] des plaquettes d'informations mentionnant le nombre des ouvrages, leur contenu, les horaires d'ouverture de la Bibliothèque ...
- la création de pages Web relatives à la Bibliothèque sur le site de l'IUFM de Poitou-Charentes et signalées dès la page d'accueil permettrait également de la faire connaître. Les compétences du service informatique de l'IUFM seront indispensables pour réaliser cette tâche. L'informaticien du site de La Rochelle pourrait également former les deux personnes travaillant à la Bibliothèque à une actualisation régulière des pages Web.
- je mettrai en place un service succinct de renseignement à distance (téléphone, courrier électronique) afin de permettre aux lecteurs d'obtenir des précisions sur ces fonds anciens s'ils le souhaitent et éventuellement de préparer leur visite. [Tant que le catalogue informatique n'est ni complet ni en ligne, nous devons par ailleurs, répondre de manière poussée aux demandes de recherches bibliographiques des chercheurs qui sont éloignés de la Bibliothèque].

- je prendrai contact avec le réseau de conservation partagée des périodiques de Poitou-Charentes²⁹ afin de réfléchir à une éventuelle participation. Participer à un réseau régional de bibliothèque permet non seulement d'allier les missions de conservation de la Bibliothèque à des objectifs de communication mais aussi de se faire connaître localement.

1.2.2. Mettre en valeur le fonds

1.2.2.1. *A court ou moyen terme*

Le premier moyen de mettre en valeur le fonds est avant tout la constitution d'un catalogue informatisé puis sa mise en ligne. Il faut réfléchir au niveau d'accès de l'Opac propre à la future Bibliothèque dans l'arborescence du portail de l'IUFM. Il doit être accessible non pas à partir des pages propres au site de la Rochelle mais bel et bien depuis les pages Web communes. Un travail avec le webmaster est nécessaire. Jusqu'à présent, il n'y a pas de catalogue commun aux quatre sites. Il faut faire une requête multibase. Dans un premier temps, on pourra ajouter à la liste des liens vers les quatre catalogues un lien vers le catalogue de la Bibliothèque.

Parallèlement au catalogage et à la mise en ligne du catalogue, on pourra réfléchir à un (modeste) projet de numérisation. Je définirai les objectifs d'une éventuelle numérisation : diffusion ? conservation ? valorisation ? alimentation du site Internet ? bref, pourquoi numériser ? Il s'agira ensuite de définir le projet :

- quels corpus choisir ?
- quelle production veut-on générer à partir des documents numérisés ?
- quels publics veut-on viser ? quelle échelle de diffusion souhaite-t-on ?
- quel type de consultation veut-on rendre possible ?
- quels services associés veut-on offrir aux publics ? (reproduction, zoom lors de la consultation sur Internet, recherche possible ...)

²⁹ <http://www.abcd-poitou-charentes.org/ressources/ress01.html> (consulté le 24 juin 05)

Une analyse des contraintes s'avère indispensable avant toute conduite de projet. Il faudra veiller aux contraintes techniques, organisationnelles, juridiques et financières. Un projet de numérisation étant un travail conséquent en lui-même, il s'agit seulement, dans le cadre de ce mémoire professionnel, de poser les questions qui pourront servir de socle à un futur projet de numérisation. Dans l'immédiat, la numérisation pourrait avoir deux objectifs :

- 1) alimenter les pages Web relatives à la Bibliothèque
- 2) offrir la possibilité de reproduction aux publics.

Il me semble préférable, dans tous les cas, de privilégier des corpus restreints mais cohérents autour de thématiques fédératrices (ex : la laïcité, les travaux des élèves-stagiaires ...).

Se pose également la question du mode sous lequel on pourra numériser (mode texte / mode image). Il va de soi qu'il faudra veiller à ne pas numériser des ouvrages déjà numérisés par ailleurs. De plus, il ne semble pas financièrement envisageable de passer par une société extérieure. C'est pourquoi l'expérience de la bibliothèque municipale de Lisieux³⁰ pourra nous servir d'exemple au cas où nous choisirions une numérisation en mode texte. Des ouvrages brefs et libres de droits pourraient faire l'objet d'une numérisation en mode texte, à raison de quelques unités par mois. L'utilisation du logiciel libre Greenstone pourrait permettre non seulement une gestion du contenu de ces documents numérisés mais aussi leur accès en ligne.

La mise en place d'expositions peut être non seulement un « bon outil d'appropriation du passé, d'échange au sein des promotions en formation » comme le souligne le *Rapport 2002 sur les Bibliothèques* de l'IGB mais aussi un levier culturel au sein de la région Poitou-Charentes. Les travaux des anciens élèves, les cartes géographiques, les manuels scolaires (comparer les manuels sur un même fait ou sur une même discipline), l'iconographie des revues sur l'éducation peuvent être autant de supports à valoriser par le biais d'expositions pour mettre en évidence les évolutions dont ont fait l'objet les contenus des enseignements au fil du temps. Parallèlement aux

³⁰ <http://www.bmlisieux.com/> (consulté le 23 juin 2005)

expositions, la réalisation de dossiers thématiques, de bibliographies thématiques, la participation au mois du Patrimoine écrit sont autant d'occasion pour faire vivre le fonds. Pour le mois du Patrimoine écrit 2006 (mi-septembre mi-octobre), je mettrai en place une exposition, dont la thématique reste à définir, et qui pourrait être ouverte à un public local plus large que celui fréquentant l'IUFM. De même, dès le mois d'octobre, je travaillerai avec mon collègue et les enseignants chercheurs intéressés à la mise en place d'une exposition sur la laïcité pour l'ouverture officielle de la Bibliothèque en janvier 2006. Je réaliserai également une bibliographie sélective qui pourra être remise, notamment, aux stagiaires.

L'organisation de soirées-conférences thématiques avec des intervenants extérieurs ou de l'établissement, de colloques, de séminaires permettrait également de mettre en valeur le fonds par le biais de débats sur les grandes questions qui sous-tendent les sciences de l'éducation et sont abordées dans les ouvrages du fonds. Durant l'année scolaire 2005-2006, je prendrai contact avec des personnes susceptibles d'intervenir lors de ces soirées-débats et établirai un programme pour l'année 2006-2007.

1.2.2.2. *A plus long terme*

Nous pourrions envisager, comme je l'ai déjà mentionné, un projet de numérisation plus ambitieux avec une diversification des contenus numérisés (cours, photographies numériques en rapport avec l'éducation, périodiques en ligne ...)

La création d'un CDRom des fonds anciens et patrimoniaux du Poitou-Charentes, à l'image de ce qui s'est fait en Pays de la Loire³¹ (à l'initiative de l'Agence régionale des métiers du livre et de la lecture en Pays de Loire, ARMELL³²) permettrait de favoriser un travail en réseau autour d'une valorisation du patrimoine régional. Dans un premier temps, je prendrai contact avec l'ARMELL afin de bénéficier de leur

³¹ <http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/organismes/organ-livre/assoclivre.htm> (consulté le 23 juin 2005)

³² http://www.paysdelaloire.fr/servlet/page?_pageid=3300&_dad=portal30&_schema=PORTAL30 (consulté le 23 juin 2005)

expérience puis je contacterai les bibliothèques susceptibles d'être intéressées par un tel projet.

Un travail de partenariat avec l'INRP sur la base de données « Emmanuelle » sur les manuels serait également à envisager. Il me faudra avant tout clarifier l'état d'avancement du projet de l'INRP puis voir comment l'IUFM de Poitou-Charentes peut participer à cette base de données.

Par ailleurs, le Service d'Histoire de l'Education de l'INRP travaille à une « histoire renouvelée des Ecoles Normales »³³. Dans ce cadre, des recherches sont entreprises sur leurs politiques d'acquisitions et les pratiques d'emprunts des instituteurs et institutrices stagiaires. Mon travail de désherbage et de classement des anciens fonds de l'Ecole Normale de Poitou-Charentes m'amène à trouver un matériau susceptible d'être exploité par des chercheurs de ce service. Je prendrai donc contact avec le SHE.

1.2.3. Développer le fonds

Pour ne pas devenir un musée du livre, il est primordial d'enrichir le fonds par des revues de niveau recherche, des publications de sources, des bibliographies, des dictionnaires biographiques, des répertoires analytiques, des guides de recherche, des études, etc. qui permettent de prolonger et d'approfondir le travail des chercheurs, par des « ouvrages de référence, non au sens où ils contiennent des références mais au sens où il sont, dans leurs domaines respectifs, des références »³⁴.

Il semble important de constituer ce fonds de référence dès maintenant pour offrir au public un fonds déjà assez conséquent à l'ouverture de la Bibliothèque. Le système d'échange de doublons avec d'autres IUFM peut également permettre d'enrichir le fonds ancien tout en trouvant une issue satisfaisante pour les doublons. L'abonnement à des périodiques plus spécialisés permettra en outre d'offrir aux lecteurs des outils variés de suivi de l'actualité en Sciences de l'Education. Je

³³ http://www.inrp.fr/she/iufm/iufm_index.htm (consulté le 10 septembre 2005)

pourrais m'inspirer, notamment, pour établir une liste de périodiques de niveau recherche de celle de la Bibliothèque de Recherche de l'IUFM de Reims³⁵, tout en veillant à mettre l'accent sur des périodiques relatifs à l'histoire et à la philosophie de l'éducation.

Un budget est forcément indispensable pour transformer ce service de gestion des fonds anciens en Bibliothèque de Recherche en histoire et philosophie de l'éducation. Après avoir fait un tour succinct du paysage éditorial et des coûts moyens des ouvrages en Sciences de l'éducation, j'établirai et soumettrai aux instances décisionnelles un budget prévisionnel pour 2006.

4. Coûts humains et financiers

4.1. Coûts humains

La réussite du projet sera conditionnée, entre autres, par le maintien de deux postes à temps complet sur la Bibliothèque de Recherche.

En outre, le bon fonctionnement de la Bibliothèque nécessitera un travail commun avec le service informatique de l'IUFM lors de la création de pages Web relatives à la Bibliothèque ainsi que lors de la mise en place du projet de numérisation.

4.2. Coûts financiers

4.2.1. Budget d'acquisition

- abonnements aux périodiques : 500 euros
- monographies de référence : 1500 euros

³⁴ JACQUOT, Mylène. *Comment exploiter et mettre en valeur des fonds anciens universitaires ?* DCB : Villeurbanne : ENSSIB : 1993.

³⁵ Cf. Annexe 5.

4.2.2. Budget de conservation et équipement des ouvrages :

- massicot : 120 euros
- un timbre métallique ovale de petite dimension : 100 euros
- conditionnement (microfilms, diapos, disques, brochures, ouvrages fragiles ...) : 1000 euros
- climatisation pour la réserve : 2000 euros

4.2.3. Budget de numérisation

- appareil photo numérique : 600 euros
- graveur DVD : 110 euros

4.2.4. Budget de communication

- plaquettes : 200 euros
- matériel d'exposition (lutrins, cartels , vitrines ...) : 1000 euros
- matériel de signalisation : 100 euros

Budget d'acquisition	1500 Euros
Budget de conservation	3220 Euros
Budget de numérisation	710 Euros
Budget de communication	1300 Euros

Tableau récapitulatif des propositions du budget de la BCR
pour l'exercice 2006

5. Calendrier prévisionnel

Ce calendrier permet de visualiser les grandes étapes nécessaires à la réalisation du projet. Je serai peut-être amenée à le modifier en cours d'année.

Etapes	Octobre 2005	Novembre 2005	Décembre 2005	Janvier 2006	Février 2006	Mars 2006	Avril 2006	Mai 2005	Juin 2005
Elaboration de la politique documentaire									
Catalogage , cotation et équipement du fonds							- - - - -	- - - - -	- - - - -
Mise en espace des collections									
Préparation du budget 2006									
Rédaction et vote du règlement									
Préparation d'une exposition sur la laïcité en vue de l'ouverture									

Etapes	Octobre 2005	Novembre 2005	Décembre 2005	Janvier 2006	Février 2006	Mars 2006	Avril 2006	Mai 2005	Juin 2005
Ouverture de la Bibliothèque (mais sans communication appuyée dans un premier temps)									
Numérisation sommaire pour les pages Web consacrées à la Bibliothèque									
Réalisation de plaquettes sur la Bibliothèque									
Mise en ligne d'une partie du catalogue et début d'une communication plus élaborée									
Evaluation à mi-parcours									

6. Modalité d'évaluation

Il s'agira dans cette partie de donner quelques indicateurs utiles, et en rien exhaustifs, pour vérifier l'atteinte des objectifs du projet.

6.1. Méthodologie de l'évaluation

Pour évaluer l'efficacité du projet, il faudra :

- préciser les buts du projet.
- choisir les critères qui permettront de juger de la mesure dans laquelle le projet remplit ses objectifs.
- traduire concrètement ces critères en indicateurs ou en mesures³⁶.

6.2. Rappel des objectifs du projet

- a) conserver les fonds des anciennes Ecoles Normales de Poitou-Charentes
(> évaluer le nombre d'ouvrages conservés et le respect des normes de conservation).

- b) les mettre à disposition de tout public susceptible de les exploiter
(> évaluer l'accès aux collections de la bibliothèque).

- c) offrir un centre de ressources documentaires spécialisé en histoire et philosophie de l'éducation
(>évaluer la collection).

³⁶ Nancy Van House. « Evaluation de l'efficacité des bibliothèques aux Etats-Unis ». In *Bibliothèques et évaluation* / sous la direction de Anne Kupiec. Paris : Cercle de la Librairie, 1994, (Bibliothèques), p.84.

d) se positionner comme un des acteurs de la politique culturelle régionale pour ce qui est de la recherche en Sciences de l'éducation dans une logique de partenariat.

(>évaluer la politique culturelle de la Bibliothèque).

6.3. Indicateurs pour évaluer la conservation

Je veillerai à ce que soient régulièrement faits :

- un relevé des températures et du taux d'hygrométrie dans la réserve
- une mesure des lux
- un dépoussiérage des collections.

6.4. Indicateurs pour évaluer l'accès aux collections de la Bibliothèque

- mesure de la mise à disposition des fonds : mesure horaire du temps dont les utilisateurs disposent pour consulter les collections

-mesure du temps qu'il faut en moyenne pour se procurer un document au sein de la Bibliothèque

-nombre de documents consultés (le fait de faire remplir un bulletin au lecteur pour la consultation des ouvrages hors libre accès permettra de voir ce qui est demandé et d'établir des statistiques).

- nombre de titres consultés
- nombre d'utilisateurs des collections
- objet de la consultation des collections
- ...

Par l'intermédiaire d'un questionnaire succinct, je pourrai par ailleurs procéder à une évaluation qualitative de :

- la satisfaction des utilisateurs à l'égard du temps requis pour obtenir un ouvrage
- la satisfaction des utilisateurs à l'égard de la mise à disposition des collections.

6.5. Indicateurs pour évaluer la collection

- nombre de documents

- nombres de titres

- mesure de l'étendue des collections de la bibliothèque : mesure de la richesse relative des collections dans différents domaines. Pour cela, il convient soit de comparer les collections de la bibliothèque à une liste de titres préétablie, soit de procéder à son expertise en fonction d'un classement normalisé³⁷.

- mesure des niveaux de collections : mesure de la façon dont les différents domaines sont couverts et de l'étendue de cette couverture dans chaque domaine³⁸.

- nombre de documents provenant des fonds des anciennes Ecoles Normales

- nombre de documents provenant d'acquisitions récentes

- nombre de documents provenant de dons ou d'échanges

- à partir des bibliographies de référence, vérifier le degré de couverture qu'offre la bibliothèque en Sciences de l'éducation, comme le préconise Bertrand Calenge.

- ...

Une enquête auprès des utilisateurs me permettra également d'évaluer qualitativement leur satisfaction à l'égard des niveaux de collections.

6.6. Indicateurs pour évaluer la politique culturelle de la Bibliothèque

- mesure des ressources affectées aux actions de mise en valeur

- nombre d'animations organisées

- fréquence des animations

- temps requis pour leur préparation

³⁷ Anne KUPIEC. *Bibliothèques et évaluation*. Paris : Cercle de la Librairie, 1994, (Bibliothèques), p.174.

³⁸ *Ibid.*

- nombre de participants
- nombre d'établissements partenaires
- nombre d'articles dans la presse régionale

Conclusion

Le projet dont la mise en œuvre est ici abordée est un travail de longue haleine. Le nécessaire classement matériel des ouvrages ainsi que leur catalogage ne peut s'envisager que sur la durée. Parallèlement, il ne faudra négliger ni l'accueil du public (accueillir, orienter, informer selon la formule de Bertrand Calenge), ni la recherche de publics potentiels, ni la mission de diffusion de l'information scientifique. Dans la perspective d'intégration aux Universités qui se profile pour les IUFM, la mise en place d'une telle bibliothèque de conservation et de recherche permettrait à l'IUFM de renforcer sa spécificité et de se positionner comme une référence dans le domaine des sciences de l'éducation en Poitou-Charentes.

Bibliographie

SUR LE PATRIMOINE :

ODDOS, Jean-Paul (dir.) avec la collaboration de Pierre AQUILON, Dominique BOUGE-GRANDON, Annie CHARON-PARENT [et al.]. *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives.* Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1997.

ARNOULT, Jean-Marie. *Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques de France : recommandations techniques.* Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction du Livre et de la Lecture, 1998.

GAUTIER-GENTES, Jean-Luc. *Le contrôle de l'Etat sur le patrimoine des bibliothèques : aspects législatifs et réglementaires : essai de présentation critique.* Villeurbanne : ENSSIB, 1999, (Les dossiers juridiques).

Patrimoines. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2004, t. 49, n°5, p.5-78.

SUR LA CONSERVATION ET LES FONDS ANCIENS :

ODDOS, Jean-Paul (dir.). *La conservation : principes et réalités.* Paris : Ed. du cercle de la librairie, 1995, (Bibliothèques).

BEGHAIN, Patrice. « Quels fondements pour une politique de conservation ? ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t.45, n°4, p.29-31.

VILLARD, Hubert. « Un plan de conservation : Mise en œuvre à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, T.46, n°6, p.94-100.

PEDOT, Béatrice. « Une politique régionale pour les périodiques : de l'élimination à la conservation partagée ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t.45, n° 4, p.73-76.

HOCH, Philippe. « Le plan de conservation : un outil à développer ». *Bulletin des Bibliothèques de France BBF*, 2000, t.45, n°4, p.55-60.

VOISIN, Claire. « Les Fonds anciens de la BU de Nantes ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2004, t.49, n°5, p.59-64.

VEDRINE, Mireille. *Bibliographie du livre ancien : guide de référence pour l'identification et le catalogage des livres anciens*. PPP : ENSB : Villeurbanne, 1984.

RANSON Frédéric. « Anciennes collections de l'IUFM : Fonds anciens ou collection patrimoniale ? » in *La Lettre de la Direction*, n°6, Juin 2005, IUFM des Pays de la Loire.

SUR LA MISE EN VALEUR :

Myène JACQUOT. *Comment exploiter et mettre en valeur des fonds anciens universitaires ?* DCB : Villeurbanne : ENSSIB : 1993.

SUR LA NUMERISATION

Jacques DELVILLE. *La reproduction des documents patrimoniaux : problématique générale*
(<http://www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/preventi/documents/c11.pdf>
consulté le 30 mai 2005)
<http://www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/preventi/documents/c12.pdf>

SUR LES POLITIQUES DOCUMENTAIRES

Bertrand CALENGE. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Cercle de la Librairie, 1999, (Bibliothèques).

Françoise GAUDET, Claudine LIEBER et alii. *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, coll. Bibliothèques, 1999.

SUR LES IUFM :

Loi 89-486 du 10 juillet 1989

Décret 90-867 du 28 septembre 1990

Généralités sur les IUFM : [http : // www.iufm.fr](http://www.iufm.fr)

[http:// www.toulouse.iufm.fr/Pres_gen/Chiffres.htm](http://www.toulouse.iufm.fr/Pres_gen/Chiffres.htm)

Danièle ALEXANDRE-BIDON [et al.]. *Patrimoine de l'Education nationale*. Charenton-le-Pont : Ed. Flohic, 1999, (Patrimoine de France Patrimoine des institutions politiques)

France. Inspection Générale des Bibliothèques / Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche : Ministère de la Culture et de la Communication. *Rapport annuel 2002*. 2003, p.49-52.

France. Conseil National de l'Evaluation. Philippe BENILAN (dir.). *Les IUFM au tournant de leur première décennie, panorama et perspectives*. 2001.

Gérard VAYSSE. *Les IUFM : analyses et perspectives*. Toulouse : SEDRAP Université, 2001.

Marie-Hélène DOUGNAC. « Les politiques documentaires dans les IUFM ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, N° 2, p.14-19.

SUR L'IUFM DE POITOU-CHARENTES :

[http:// www.poitou-charentes.iufm.fr](http://www.poitou-charentes.iufm.fr)

France. Conseil National d'Evaluation. *L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Poitou-Charentes : rapport d'évaluation*, 2001.

Aline ROCCHIA. *Proposition pour un nouveau plan de classement de la collection documentaire de l'IUFM de Poitiers – site de La Rochelle*. PPP : ENSSIB : Villeurbanne : 1999.

Hélène PERON. *Analyse des collections de l'IUFM de Poitou-Charentes, site de Poitiers*. 2003. PPP : ENSSIB : 2003.

SUR LES FONDS SPÉCIALISÉS ET LES BIBLIOTHÈQUES DE RECHERCHE :

Georges PERRIN (dir.). *Développer et exploiter un fonds spécialisé*. Villeurbanne : ENSSIB, 1999. (La Boîte à outils)

Maurice GARDEN. « Les bibliothèques de recherche ». *BBF*, 1996, T.41, n°2, p.20-25.

SUR L'INTÉGRATION DES IUFM DANS LE SUDOC :

Anne BOLLINI-BILGA. *Un IUFM dans le SUDOC ? L'IUFM de Lyon dans la perspective du Système universitaire de documentation*. 2002. PPP : ENNSIB : Villeurbanne : 2002.

SUR LA MISE EN ESPACE :

Jean-Philippe LAMY, « Les espaces d'information ». *BBF*, 2000, T.45, n°3, p.83-88.

Jacques RIVA et **François RIVA**. « La mise en vie des espaces de bibliothèques ». *BBF* 2000, T.45, N°3, p.70-77.

François LARBRE (dir.). *Organiser le libre accès*. IFB, 1995.

SUR L'ÉVALUATION

Anne KUPIEC (dir.). *Bibliothèques et évaluation*. Paris : Cercle de la Librairie, 1994, (Bibliothèques).

Table des annexes

ANNEXE 1 : ACADÉMIE DE POITOU-CHARENTES	64
ANNEXE 2 : RÉPARTITION DES FONDS ENTRE LES DIFFÉRENTS PÔLES.....	65
ANNEXE 3 : PLAN DE LA SALLE DE CONSULTATION	71
ANNEXE 4 : PLAN DE LA DEUXIÈME SALLE	73
ANNEXE 5 : LISTE DES PÉRIODIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE RECHERCHE DE L'IUFM DE REIMS	76

Annexe 1 : Académie de Poitou-Charentes



Annexe 2 : répartition des fonds entre les différents pôles

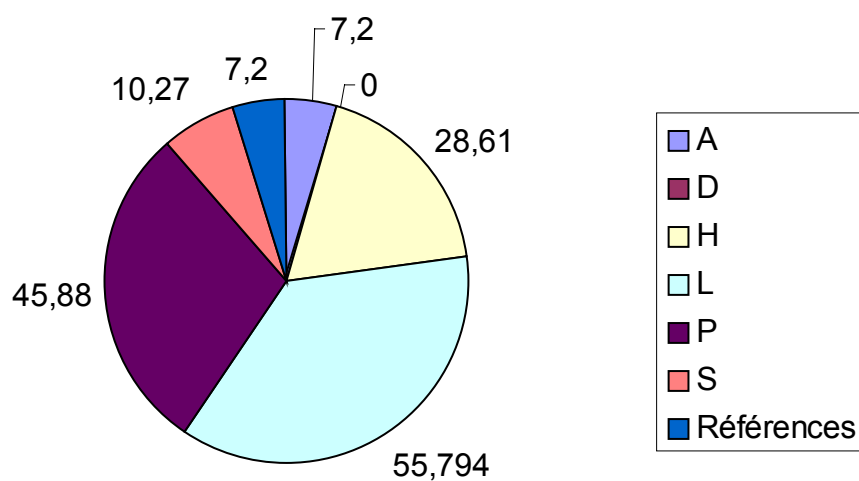
La Rochelle		
Section	Volume	m/l
A	124	7,2
B	756	14
C	713	18,02
D1	139	2,976
D2	864	23,56
D3	577	15,85
D4	1	
D5	174	4,588
D5.1	46	0,2
D5.2	4	0,02
D6	285	8,1
D7	50	0,5
E	581	19,5
E1	207	5,332
E2	4	0,07
E4	1	
F	294	7,44
F1	28	0,68
F2	5	0,07
F3	15	0,3
F4	31	0,62
F5		

G	1	
H	96	1,4
I	38	0,72
I1	35	0,5
J1	65	1,44
J2	31	0,75
J3	109	2,55
J4	117	2,41
J5	28	0,5
K		
L1	19	0,35
L4		
S		
TME		
M		
Indéfini	1625	42,16
Archives philosophie	384	8,74
Archives éducation	172	4
Archives psychologie	76	1,12
Total 17	7695	181,806

La Rochelle		
Pôles	Volume	m/l
A	226	7,2
D	0	0
H	954	28,61
L	2140	55,794
P	2101	45,88
S	520	10,27
Références	124	7,2

La Rochelle		
Discipline	Volume	m/l
Dictionnaire	124	7,2
Pédagogie	1004	19,12
Philosophie	1097	26,76
Littérature	2140	55,794
Histoire	581	19,5
Géographie	373	9,11
Art	207	5,332
Sciences	520	10,27
Musique	19	0,35
Indéfini	1625	42,16

**Evaluation de la distribution entre les pôles du
fonds patrimonial de La Rochelle en mètre
linéaire**

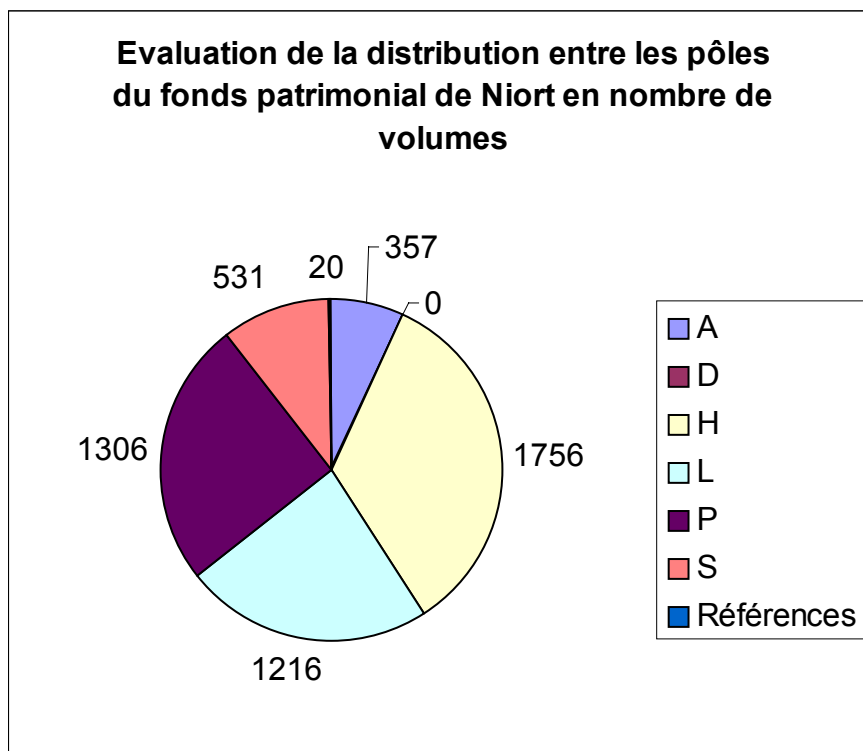


Niort		
	Vol.	m/l
Grenier		
Éducation	289	
Pédagogie éducation	198	
Instruction primaire	126	
Instruction publique	92	
Histoire	1359	
Mathématiques	87	
Droit	40	
Musique	34	
Eps	11	
Littérature anglaise	27	
Psychologie	86	
Sciences	38	
Géologie physique	49	
Agriculture	143	

Philosophie	189	
Science physique	162	
Géométrie	52	
Arts plastiques	312	
Géographie	201	
Littérature française	809	
Total grenier	4304	

médiathèque Niort		
Littérature française	380	
Mag, litté 1977/1993		
Litté+hist de la langue fr	43	
Hist lavisse+litté	37	
Hist géo panorama 14/18	15	
Géo vidal	35	
Psychologie pédagogie	102	
Psychologie education	103	
Psychologie	99	
Sociologie	22	
Hist géo	24	
Ency dico	20	
Histoire dico	45	
Total médiathèque	925	
Total 79	5229	123,543

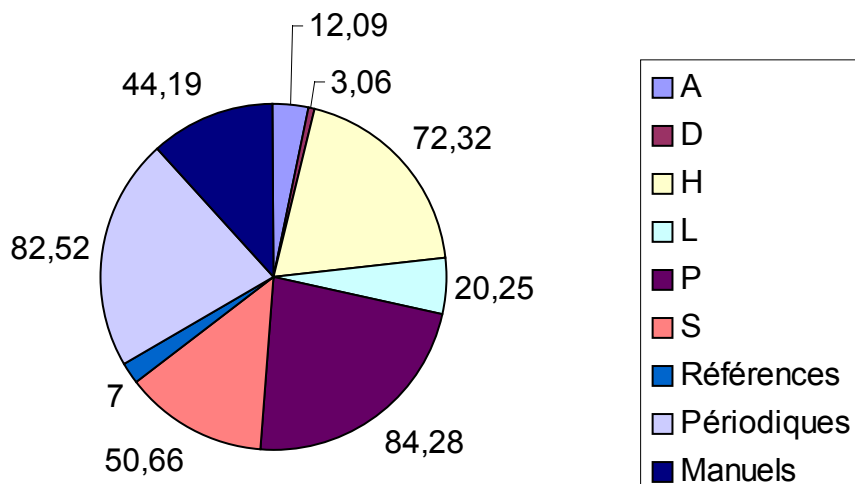
Niort		
Pôles	Volume	m/l
A	357	
D	0	
H	1756	
L	1216	
P	1306	
S	531	
Références	20	



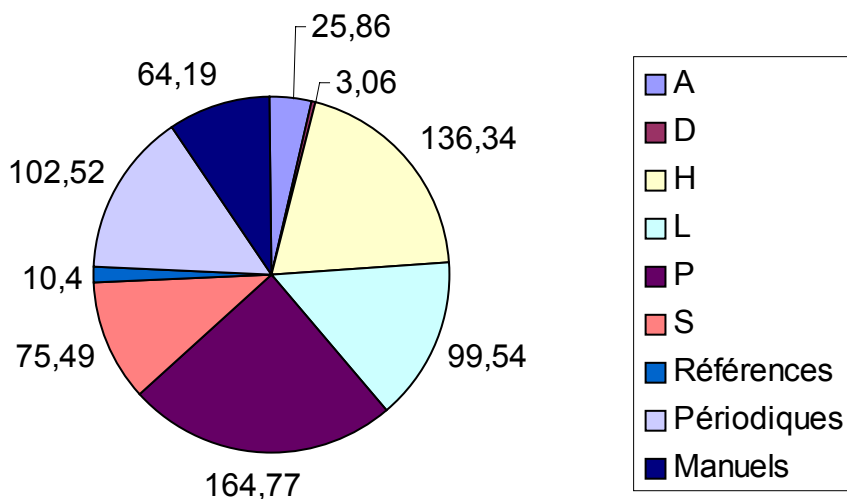
Niort / La Rochelle			Poitiers, Services Centraux Agoulême	Bibliothèque de Recherche hors fonds Fromentin
Pôles	vol.	m/l	m/l	m/l
A	583	13,77	12,09	25,86
D	0		3,06	3,06
H	2710	64,02	72,32	136,34
L	3356	79,29	20,25	99,54
P	3407	80,49	84,28	164,77
S	1051	24,83	50,66	75,49
Références	144	3,4	7	10,4
Périodiques		20	82,52	102,52
Manuels		20	44,19	64,19
total	12924	305,8	376,37	682,17

évaluation statistique

Evaluation de la distribution entre les pôles des fonds patrimoniaux de Poitiers (site et services centraux) et d'Angoulême en mètre linéaire



Evaluation de la distribution entre les pôles et catégories de documents du fonds patrimonial de l'IUFM Poitou-Charentes en mètre linéaire

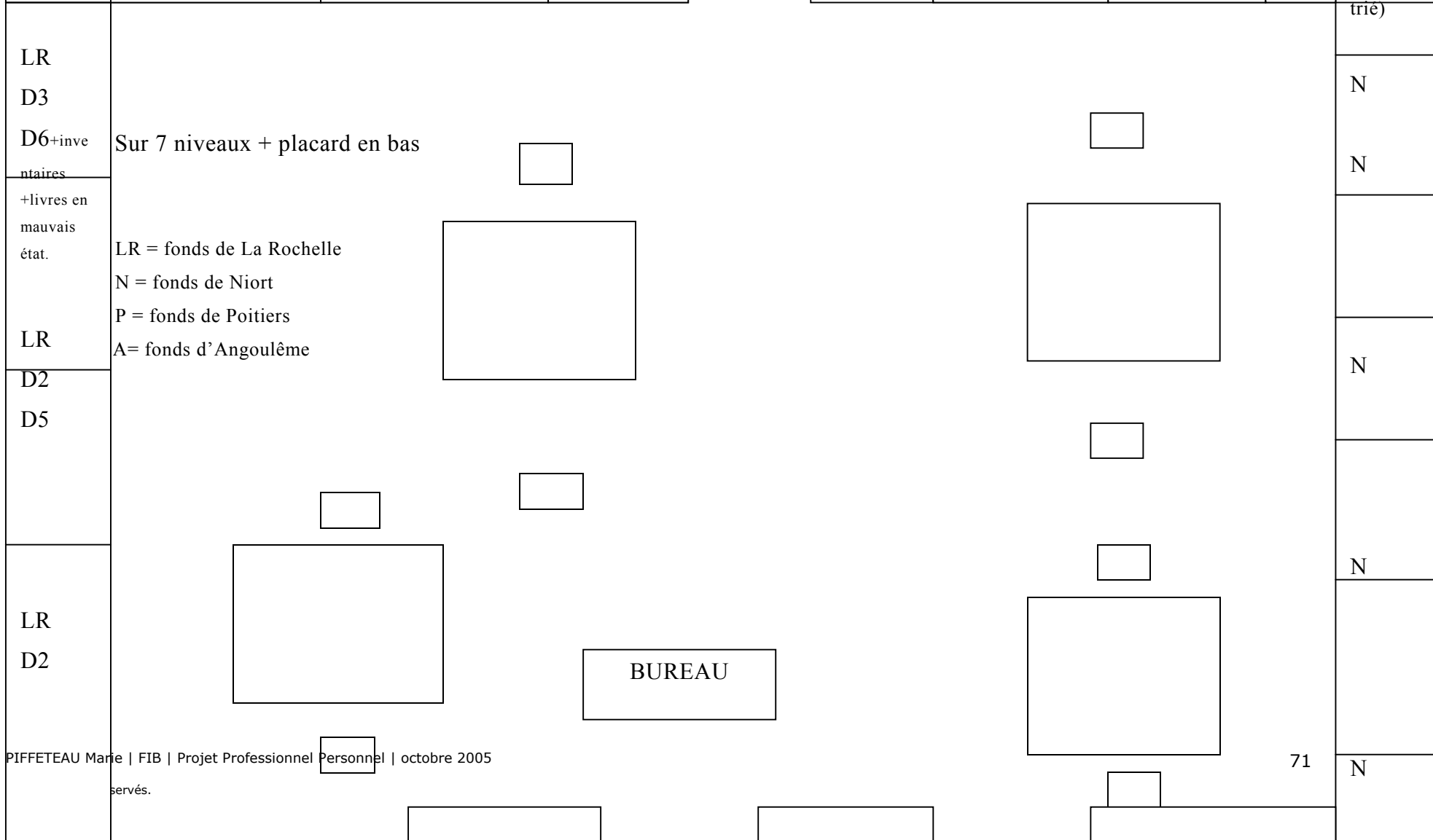


Annexe 3 : plan de la salle de consultation

LR E1, E2, E4, F	LR I1, I, J1, J2, G,	LR J3, J4
---------------------	-------------------------	--------------

Porte

LR	LR	LR en haut N +Travaux	N	N (non trié)
----	----	--------------------------	---	--------------------



Annexe 4 : plan de la deuxième salle

P
à trier

P
Pôle S

P
Pôle S

Histoire

P(en)
Pôle
D

P
(en)

S
L (sauf littérature)

Histoire
à trier

L
Périodiques (pour le moment)

Port
e du
mag
asin

Périodiques (pour le moment)
P

7

Annexe 5 : Liste des périodiques de la Bibliothèque de recherche de l'IUFM de Reims

Les abonnements de périodiques de la recherche en 2004

Titre de la revue	Prix
Current contents print	1139 € 08
Education et sociétés	55 €
Education permanente	68 €
Guide pratique de la formation	109 €
Pedagogy, culture and society	490 € 68

Revue de psychologie de l'éducation	30 €
Revue des sciences de l'éducation	76 € 82
Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle	50 €
Savoirs	37 €
	Total : 2055 € 58

Propositions pour les abonnements papier 2005

Titre de la revue	Prix
Education et sociétés	55 €
Education permanente	68 €
Guide pratique de la formation	109 €
Pedagogy, culture and society	490 € 68
Penser l'éducation	39 €
Revue des sciences de l'éducation	76 € 82
Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle	50 €
Savoirs	37 €
	Total : 925 €